

Bulletin Municipal N°27

NOVEMBRE 2016



Savignacaises, savignacais

Oui...nous avons quelques semaines de retard pour la diffusion du bulletin, la raison ? L'actualité plus riche en ce moment !

La construction du multiple rural est en cours. Dix lots, dix entreprises coordonnées par l'architecte A.ALVARO qui doivent livrer fin janvier 2017 un bâtiment conforme à nos attentes et à celles des commerçants.

Urbanisme : la modification de notre PLU est engagée, l'enquête publique a fait déplacer un peu de monde (onze remarques). L'approbation devrait avoir lieu en décembre pour une application en début d'année.

Vous avez un projet de construction, d'agrandissement, de rénovation...prenez les devants, renseignez vous systématiquement auprès de la mairie, vous éviterez les sources de conflits et les refus !

Ecole : la rentrée s'est faite avec une classe de moins (8 au lieu de 9), c'est sur le site de Puybarban que le poste d'enseignant a été supprimé par l'inspecteur d'académie malgré les efforts des élus, des parents d'élèves et de la population, pour la sauvegarde. Le Directeur des services de l'Education Nationale que nous avons rencontré plusieurs fois nous a donné des perspectives peu réjouissantes voire préoccupantes pour l'avenir. Dans notre configuration actuelle du SIRP, la suppression d'une classe est envisagée pour la rentrée 2018 puis une autre fermeture de classe en 2020 !

Vous avez très certainement lu dans la presse que la commune de Castillon de Castets et la commune de Castets en Dorthe ont créé une commune nouvelle. L'incidence pour notre SIRP sera la demande de retrait de celui-ci de la commune de Castillon, deux conséquences majeures se profilent ;

- La participation financière de la commune de Castillon soit 53 000€ à se partager à 3 communes
- La perte d'élèves engendrera une fermeture de classe plus rapide et surtout la fermeture d'un site.

Nous sommes et devons être mobilisés pour la sauvegarde de notre école, j'en profite pour lancer un appel aux familles qui scolarisent leurs enfants dans des écoles extérieures à notre périmètre du SIRP à nous rejoindre.

Coup de gueule : pour les gens sympathiques qui laissent des cadeaux au bord des routes (machines à laver, mouton mort), dommage qu'ils ne nous laissent pas leur adresse !

Bonne lecture,

Le Maire

Evènements.....

ETAT CIVIL:

Naissance :

VAN OVERSTRACTEN Nathan Bruno Mickaël né le 8 juin

Mariages :

VIGIER Christophe Antoine Hubert avec FORESTIER Christine Andrée Danielle le 7 mai

RADEGONDE Patrick avec OTTO Nadine Monique Antoinette le 12 août

Décès :

MONCLA Jeanne veuve CONSTANT le 20 juillet

MARTIN Julie Patricia Nathalie le 9 septembre

MEYSSANS Jeanne veuve DELHOMME le 10 novembre.

LA VIE COMMUNALE et INTERCOMMUNALE 0 0 0

INSCRIPTIONS LISTE ELECTORALE

Il est indispensable d'être inscrit **avant le 31 décembre 2016** pour pouvoir voter aux élections de 2017.

MAIRIE: ☎ 05.56.65.40.86

Horaires d'ouverture au public: Lundi, Mardi, Jeudi et le Vendredi de 13h30 à 17h30

LOGEMENTS COMMUNAUX

Le logement A au presbytère sera libre à compter du 1^{er} août 2016. C'est un T4 de 92,20 m².

Pour d'autres renseignements contacter la mairie ou la maison de l'habitat.

POSTE: ☎ 05.56.65.74.88

Les horaires d'ouverture sont les Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi, Samedi de 9h à 12h

BIBLIOTHEQUE:

Horaires d'ouverture : le samedi de 17h00 à 19h00. Le prêt des livres est gratuit.

Nouveaux livres :

Vessies et lanternes d'Alain Chany

Petit Pays de Gaël Faye

Dans la paix des saisons de Christian Signol

Ubac d'Elisa Vix

L'opticien de Lampedusa d'Emma-Jane Kirby

Ecoutez nos défaites de Laurent Gaudé

Continents à la dérive de Russel Banks

Un avion sans elle de Michel Bussi

Sur les chemins noirs de Sylvain Tesson

Grossir le ciel de Franck Bouysse

Anthracite de Cédric Grasuveaux

URBANISME

Depuis le 1^{er} juillet 2015, l'Etat ne prend plus en charge l'instruction du droit des sols. Cela incombe maintenant aux communes dotées d'un PLU. La Commune a donné délégation à la Communauté des communes du Réolais en Sud Gironde qui a mis en place un bureau qui sera chargé de cette instruction:

Bureau d'Aillas

Zone de Bois Majou

Tél : 09.67.11.89.42

Ouverture :

Lundi, Mardi, Jeudi 13 H 30 - 16 H 30

Mercredi 9 h 00 - 11 h 30 / 14 h 00 - 16 h 30

(fermé le vendredi)

CDC

L'association "Manufacture et Cie" a pour objet la promotion et la valorisation de l'ancienne manufacture des tabacs de La Réole. Elle a pour projet une exposition permanente retraçant l'activité et le fonctionnement de la Manufacture. Elle recherche des témoignages, photos, objets, etc de cette période et vous remercie par avance de l'aide que vous pourrez leur apporter.

Contact : Véronique Booker 06 71 17 34 24 contact@manufacturelareole.fr

ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF ET EAU POTABLE:

Le syndicat d'eau potable possède un site internet opérationnel dès la mi-janvier à l'adresse www.siaepabdg.fr

Les études de sol étant obligatoires depuis 2011, préalablement au dossier de demande d'installation d'assainissement non collectif, les pétitionnaires doivent récupérer au Syndicat d'eau potable (SIAEPA 1 rue Saint-Aignan 33190 LA RÉOLE ☎05.56.71.83.94, mail siaepa.bdg@orange.fr) la demande d'étude de sol, la compléter et la retourner avec les documents nécessaires au Syndicat.

De plus, pour toutes les demandes concernant l'eau potable (création d'un compteur d'eau, extension de réseau ...), les usagers doivent s'adresser directement à la Lyonnaise des Eaux ☎ 08.10.00.20

ECOLE : Siège social à l'agence postale de Pondaurat ☎ 05.56.61.03.88

SIRP **PONBARTIGNAC** = PON (**PON**daurat) BAR (Puy**BAR**ban) TI (Cas**TI**llon) GNAC (Savi**GNAC**)

PROPRIÉTAIRES et EXPLOITANTS d'OUVRAGES sur la BASSANNE

Avant tout commencement de démarche, d'étude et de travaux, contactez la délégation de l'Agence de l'Eau :

Agence de l'Eau Adour-Garonne – délégation de Bordeaux

☎ 05 56 11 19 99

LES ASSOCIATIONS ANIMENT NOTRE VILLAGE o o o o o

Rencontres hebdomadaires :

La salle de la maison des associations est ouverte les mardis tous les quinze jours à partir de 14h30 pour jouer aux cartes et diverses activités pour les jeunes retraités et les plus anciens.

Apportez vos tricots et jeux de cartes

Anim'art :

Atelier bijoux :

Création de pièces originales (colliers, boucles d'oreilles, bracelets...) au gré des envies de chacun.

Tarif : 6€ + coût fournitures

Renseignements et inscription : Brigitte Choquet ☎ 06 74 91 04 00

Ateliers Enfants et Ados

Dessin au fusain, au pastel, peinture sur soie, huile sur toile, atelier argile, pâte à sel, collage, créations diverses pour les différentes fêtes de l'année.

Lundi de 17h15 à 18h15

Lundi de 18h15 à 19h15

Mardi de 17h à 18h

Mardi de 18h15 à 19h15

Jeudi de 17h à 18h

Jeudi de 18h15 à 19h15

Vendredi de 17h15 à 18h15

Vendredi de 18h15 à 19h15

Tarif : cotisation annuelle (une par famille) : 15€ Participation trimestrielle : 50€

Contact : Gabrielle Oudeyer ☎ 06 89 43 10 31

Ateliers adultes

Huile, pastel, aquarelle etc..., tous niveaux

Lundi, mardi, jeudi, vendredi de 14h à 16h et le jeudi de 20h30 à 22h30

Animatrice : Brigitte Choquet ☎ 06 74 91 04 00

* **Décembre**

Pour le TELETHON

* Comité des Fêtes

2 décembre : Loto à la salle des fêtes de Savignac à 21h

* AGIA

11 décembre : Bourse aux jouets :

Dépôt dans la salle des fêtes le samedi 10 décembre de 9h à 11h30 et de 14h à 18h30.

Vente dimanche de 10h à 18h.

Comité des Fêtes

9 décembre : Assemblée générale à 20h30 à la Maison des Associations.

ARSES

10 décembre : Concert à l'église Saint-Roch

CIAP

31 décembre : Réveillon de la Saint-Sylvestre, à partir de 20h30 à la salle des fêtes.

* **Janvier 2017**

Repas des aînés

21 janvier : à partir de 12h à la salle des fêtes

VIE PRATIQUE o o o o

ACCUEIL SERVICE PUBLIC : ☎ 05.56.65.20.16

1 rue Castelnau d'Auros 33124 AUROS: asp.auros@reolaisensudgironde.fr

Ouverture : mardi, mercredi, jeudi, vendredi de 10 h à 12 h

lundi, mardi, jeudi, vendredi de 14 h à 16 h.

MULTI ACCUEIL DU PAYS D'AUROS : ☎ 05.56.65.25.93

Contact : Mme BORTHURY GACHET Maïtena, Directrice.

RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES DU PAYS D'AUROS : ☎ 09.64.34.21.46

Mme BARBAT Pascale, responsable ram.auros@reolaisensudgironde.fr

ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT: ☎ 05.56.65.46.77

Responsables : DUTHIL Sandra (06.72.96.81.65) – DOUENCE Sarah Mail: alsh.savignac@reolaisensudgironde.fr

ACCUEIL ADO : ☎ fixe 05 56 65 20 16 adresse mail : prj.auros@reolaisensudgironde.fr

☎ Antoine OLIVIER 06.32.93.07.11

CLIC: Comité Local d'Information et de Coordination ☎ 05.56.61.53.10

Du Lundi au Vendredi de 9h 30 à 12h et de 14h à 17 h (sur rendez- vous)

RSR: ☎ 05.56.61.53.61

Réseau de santé rural, pour des patients de tous âges ayant des difficultés de santé.

PHARMACIE DE GARDE: ☎ 3237.

Pour connaître la pharmacie de garde de jour comme de nuit 24 heures sur 24 **un seul numéro partout en France**

MAISON DE L'HABITAT A LA REOLE: ☎ 05.56.61.20.75

Permanence : le 3 juin de 9h à 12h, 1 rue Castelnau d'Auros 33124 AUROS

Réfèrent M. Guillaume BRANEYRE ☎ 05.56.71.70.23

CAUE: Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement de la Gironde ☎ 05.56.97.81.89

Architecte conseiller : Etienne SALIÈGE

MDSI : Maison Départementale Solidarité Insertion

Langon ☎ 05.56.63.62.20 - La Réole ☎ 05.56.71.09.10

MISSION LOCALE SUD GIRONDE :

44 Cours Gambetta BP20243 33212 LANGON numéro unique ☎05.57.980.980

PÔLE EMPLOI : ☎ 3949. 22 route de Bazas ZI Dumes 33212 LANGON

QUELQUES PHOTOS SOUVENIRS o o o



Départ raid des 2 domaines le 24 septembre



Exposition Animar't



Commémoration du 11 novembre

Compte-rendu Des Séances Du Conseil Municipal

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 DECEMBRE 2015

Conseillers présents : 13

Absent(e-s) excusé(e-s) : Mmes COURANT - CARAMÔNA

Avant de commencer la séance monsieur le maire informe ses collègues de la nécessité d'ajouter à l'ordre du jour deux délibérations concernant :

- 1 – le choix du maître d'œuvre pour les travaux du multiple rural
- 2 - une subvention pour un séjour scolaire

Le conseil municipal ne s'oppose pas à cet ajout.

1 – **Projet de procès-verbal du 17 novembre 2015**

Le conseil municipal n'ayant aucune remarque à formuler, le procès-verbal du 17 novembre 2015 est approuvé par douze voix et trois abstentions (MM. TAUZIN, DANÉY et BENTÉJAC absents au conseil du 17 novembre).

2 – **Point sur les délégations du conseil municipal au maire**

Depuis le dernier conseil municipal il n'y a pas eu de dépense d'investissement mandatée.

3 – **Délibérations**

3.1 – **Opposition à la dissolution du syndicat de transport de corps**

Monsieur le maire explique que le président du syndicat, les membres du bureau et deux élus des communes membres ont rencontré le sous-préfet afin d'avoir des explications sur la dissolution du syndicat de transport de corps prévu par le SDCI. Il en ressort qu'à ce jour le fonctionnement est illégal malgré l'accréditation donnée jusqu'en 2016. Pour que le syndicat continu à fonctionner il faudrait changer le mode de financement en espérant, toutefois, que le préfet l'accepte étant donné que le mot d'ordre est de rationaliser les syndicats.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, DEMANDE le retrait pur et simple des conclusions du préfet, pour l'article 50 du projet du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale de la Gironde.

Vote..... Pour : 15 (dont 2 procurations) Contre : 0 Abstention : 0.....

➤ 3.2 – **Opposition à la dissolution du syndicat d'électricité**

Le maire expose que, conformément à l'article L5210-1-1-IV du CGCT, il appartient aux assemblées délibérantes concernées, et en l'occurrence à chaque commune appartenant au Syndicat Intercommunal d'Electrification du Sud de La Réole auquel elles ont transféré la compétence de distribution électrique, de se prononcer sur les modifications induites par le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI) que le préfet de la Gironde vient de soumettre à l'avis de ces assemblées délibérantes.

Aussi, le conseil municipal de SAVIGNAC, après avoir entendu l'exposé de M. le maire et en avoir délibéré,

* EMET un avis DEFAVORABLE quant à l'article 24 du projet de SDCI daté du 8 octobre 2015 portant dissolution du Syndicat Intercommunal d'Electrification du Sud de La Réole,

* DEMANDE en conséquence le maintien du Syndicat Intercommunal d'Electrification du Sud de La Réole et de sa régie,

* CHARGE M. le maire de soutenir toute action dudit syndicat et de ses représentants pour argumenter et agir en ce sens.

Vote..... Pour : 15 (dont 2 procurations) Contre : 0 Abstention : 0

➤ 3.3 - **Décision modificative budgétaire**

Afin de prendre en charge les frais de dossier d'un montant de 400.00 euros concernant l'emprunt réalisé pour l'achat du terrain pour la construction du multiple rural, un complément budgétaire est nécessaire.

Le conseil municipal, après avoir entendu le maire, accepte la modification budgétaire suivante, à savoir :

- Compte 61522 – entretien de bâtiments = - 10.00 euros
- Compte 6688 – autres charges financières = + 10.00 euros

Vote..... Pour : 15 (dont 2 procurations) Contre : 0 Abstention : 0

➤ 3.4 – **Procédure de modalité de modification du PLU**

Le maire indique à ses collègues que les premières démarches administratives pour lancer la modification d'un PLU commencent par la prise d'un arrêté du maire puis par une délibération du conseil municipal indiquant les modifications à réaliser. A ce jour, les éléments pour démarrer cette action ne sont pas suffisants mais le maire

demande aux élus d'entériner la procédure de modification de notre PLU avant la fin de l'année 2015. En effet, la communauté de communes du Réolais en Sud Gironde doit aussi lancer la démarche PLU avant le 31 décembre 2015 et de ce fait dédouaner, en prenant le relais, les communes qui ont démarré une modification du PLU (prise en charge par la CdC des démarches de modification tout en laissant la prise en charge financière aux communes).

Monsieur Jean-Luc TAUZIN intervient car il n'est pas d'accord pour une modification qui aura un coût pour la commune alors que l'on n'arrive pas à faire respecter actuellement le règlement de notre PLU.

Après avoir entendu l'exposé du maire, et en avoir délibéré, le conseil municipal DÉCIDE d'engager une procédure de modification du PLU, conformément aux dispositions des articles L123-13-1 et L123-13-2 du code de l'urbanisme, en vue d'apporter les adaptations nécessaires au dossier.

Vote..... Pour : 14 (dont 2 procurations) Contre : 1 (JL TAUZIN) Abstention : 0

➤ **3.5 – Choix du maître d'œuvre pour les travaux du multiple rural**

Monsieur le maire expose à l'assemblée les conclusions de la commission d'appel d'offres concernant la consultation réalisée pour le choix d'un maître d'œuvre pour la création d'un multiple rural :

- ✓ Monsieur ALVARO, architecte à LANGON, étant le mieux-disant a été retenu par la commission.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, DECIDE :

- de confier la maîtrise d'œuvre de ce projet à monsieur ALVARO.

Vote..... Pour : 15 (dont 2 procurations) Contre : 0 Abstention : 0

3.6 – Subvention pour un séjour scolaire

Monsieur le maire donne lecture du courrier reçu des enseignants de l'école de PUYBARBAN concernant le voyage scolaire dans les Pyrénées dans le cadre du projet d'école. Ce séjour d'une semaine est prévu du 25 au 29 avril 2016.

Le conseil municipal après avoir pris connaissance du programme et du budget prévisionnel ACCEPTE d'octroyer une subvention d'un montant de 270.00 euros à l'école de PUYBARBAN afin que deux classes participent au voyage scolaire.

Vote..... Pour : 14 (dont 2 procurations) Contre : 1 (Cyril BAYLE) Abstention : 0

4 – Compte-rendu des commissions communales

4.1 – Multiple rural : l'étude de marché auprès de la CCI est obligatoire pour les demandes de subventions. Le devis demandé s'élève à 950.00 €HT. L'acte d'achat du terrain doit être signé en fin de semaine.

4.2 – Urbanisme :

* le syndicat d'irrigation de Castets doit procéder à un repérage de la conduite d'irrigation au milieu des terrains constructibles du Sendat afin de nous indiquer le coût en cas de déplacement. Ces éléments nous sont utiles avant la réalisation éventuelle d'un document d'arpentage.

A propos d'irrigation monsieur TAUZIN demande à qui revient la charge de l'entretien des bornes incendie sur le réseau d'irrigation.

Réponse : le syndicat sera interrogé. Une convention sera peut-être souhaitable si l'entretien revient à la commune !

- DPU : monsieur le maire présente la demande de droit de préemption pour la vente de la maison de monsieur DANEY au bourg. Le conseil municipal ne souhaite pas préempter (Alain DANEY ne participe pas au débat).

4.3 – CCAS : le repas des aînés aura lieu le samedi 16 janvier 2016. Cent dix-neuf invitations ont été envoyées.

5 – Compte-rendu des commissions intercommunales

5.1 – SIRP :

- Cantine : le prix du repas va augmenter en 2016, soit 2.50 € pour les enfants au lieu de 2.45 € actuellement et 3.30 € pour les adultes au lieu de 3.25 € en 2015.

- effectif rentrée 2016 : la prévision est de 189 enfants pour la prochaine rentrée. Sur cette base l'inspection académique prévoit une fermeture de classe mais on ne sait pas encore sur quel site.

- travaux à l'école de SAVIGNAC : ils concernent l'évacuation des eaux de pluie dans la cour et la réparation de la fontaine dans la classe des tout petits. Leur montant s'élève à 6 200.00 euros.

- jeux : les parents d'élèves vont tracer une marelle en peinture dans la cour avant les fêtes

5.2 – CdC du Réolais en Sud-Gironde :

- compte rendu des réunions : monsieur MONTTO fera passer aux élus les comptes rendus validés
- CLECT : la commission s'est réunie afin de déterminer le coût moyen de transfert de la voirie.

En ce qui concerne la lecture publique le montant n'est pas encore défini.

- médiathèque : la levée de réserve définitive est prévue ce mardi 15 décembre
- salle des sports d'Auros : les travaux commencent
- récompense aux sportifs : la cérémonie de récompense aux sportifs s'est déroulée vendredi 12 décembre à Monségur. Quarante-vingt récompenses ont été distribuées.

5.3 – SIPHEM : lors de la réunion du 10 décembre il a été évoqué :

- les comptes financiers, à ce jour ils sont corrects
- la question d'une convention à passer avec la CdC du Sud Gironde pour la gestion des dossiers locatifs au nombre de cinquante-trois
- la subvention exceptionnelle attribuée à la commune de Gironde sur Dropt pour un montant de 9 600.00 euros
- l'attribution par le ministère de l'écologie d'une subvention de 500 000.00 euros
- le Programme Local d'Habitat (PLH) pour lequel il n'y a pas de lien direct avec le PLUi. Cela concerne l'étude des logements sociaux sur les communes
- la silver économie concernant les innovations pour faire reculer la perte d'autonomie. Des moyens ont été mis en place auprès de 24 personnes âgées

5.4 – SIAEPA : le syndicat a décidé la création d'une nouvelle régie dotée de la seule autonomie financière pour la compétence assainissement non collectif et dont elle assurera le contrôle. Les communes de GIRONDE/Dropt, MORIZES, ST EXUPERY, CAMIRAN et les communes de l'ex-CdC d'AUROS (sauf CASTILLON de CASTETS qui a rejoint la CdC du Sud Gironde qui reprend la compétence assainissement non collectif) feront partie de cette régie.

Pour ce qui est de l'assainissement collectif sur SAVIGNAC, le syndicat démarre une étude de faisabilité. Cette étude est financée par l'avance budgétaire prévue pour l'achat du terrain de la station d'épuration.

Gestion du personnel : une augmentation de l'indemnité administrative et technique a été attribuée aux agents ainsi qu'une prime de fin d'année.

5.5 – Syndicat hydraulique : les travaux d'élagage du Beuve-Bassanne sont terminés et les travaux de modernisation de Barie-Bassanne suivent leur cours. Un technicien rivière a été embauché à 50 % par le syndicat, 25 % par les coteaux macariens et 25 % par la CdC de BAZAS. Son poste est subventionné à 80 %.

5.6 – Syndicat d'électricité : lors de la dernière réunion les sujets abordés étaient principalement le projet de dissolution du syndicat et la recherche d'un nouveau départ d'une ligne depuis un poste source. Le syndicat envisage la possibilité d'un départ à AILLAS au « Bois Majou ».

6 – Questions diverses

1 – le maire informe les élus du courrier reçu du père Sébastien GOZDZIEJEWSKI curé de la paroisse LA REOLE – MONSEGUR. Il rappelle la législation et demande à être tenu au courant deux mois à l'avance avant les travaux ou toutes les manifestations qui se feront dans l'église.

2 – les vœux du maire auront lieu vendredi 08 janvier 2016 à 19 h 00.

3 – la réunion avec les associations afin d'établir l'occupation des salles pour 2016 se fera le 22 décembre à 19 h 00 à la maison des associations.

4 – le prochain conseil municipal est prévu lundi 18 janvier 2016.

La séance est levée à 23 h 00 et ont signé au registre les membres présents.

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 JANVIER 2016

Conseillers présents : 15

Monsieur le maire ouvre la séance et indique qu'il n'y a pas de changement à l'ordre du jour.

1 – Projet de procès-verbal du 14 décembre 2015

Après avoir rectifié deux points, le conseil municipal par 13 voix pour et deux abstentions (Mmes COURANT et CARAMONA absentes lors de la réunion), le présent procès-verbal est accepté à la majorité.

2 – Point sur les délégations du conseil municipal au maire

Depuis le dernier conseil municipal il n'y a pas eu de dépense d'investissement mandatée.

3 – Délibérations

➤ 3.1 – Attribution du marché de travaux de la salle des fêtes

Monsieur le maire fait l'historique concernant l'appel d'offres du marché de la salle des fêtes. Cet appel d'offres a été mis en ligne sur la plateforme « Médialex » le 10 décembre 2015. Quinze offres ont été remises pour les huit lots du marché. La commission d'appel d'offres s'est réunie le 08 janvier 2016 pour l'ouverture des plis et analyser les propositions financières et les pièces administratives. Une consultation supplémentaire a été nécessaire pour les lots n'ayant reçu aucune proposition. L'entreprise « Jourdan » retenue devra cependant fournir des documents obligatoires sous trois jours.

La Commission d'Appel d'Offres (CAO), réunie le vendredi 15 janvier 2016 à 17 heures 00 suite au rapport de monsieur ALVARO a retenu les candidats suivants :

LOTS	CANDIDATS	MONTANTS en euros HT
LOT 1 Démolition / gros-œuvre	SARL JOURDAN	6 740.00
LOT 2 Charpente bardage menuiserie-bois	EURL CONSTANS	9 596.16
LOT 3 Menuiserie aluminium extérieur	MIRALUVER	13 925.16
LOT 4 Plâtrerie / faux-plafond	SARL GETTONI	3 792.50
LOT 5 Plomberie sanitaire	SARL DARRIET	4 558.00
LOT 6 Electricité chauffage	SARL DARRIET	2 924.00
LOT 7 Carrelage	LATOUR Carrelage	5 179.82
LOT 8 Peinture	DARCOS Peinture	3 415.60
TOTAL HT = 50 131.24 €		TOTAL TTC = 60 157.49 €

Après analyse des offres et débat, le conseil municipal décide :

- **De retenir** les offres précitées,
- **D'autoriser** monsieur le maire à signer les marchés

Et plus généralement, charge monsieur le maire à engager les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Vote..... Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0.....

De plus, madame VIDAL intervient pour indiquer le début des travaux prévus mi-février et pour rappeler les subventions accordées pour le réaménagement de la salle des fêtes, il s'agit de :

- ✓ Aide du Conseil Départemental = 16 607.50 €
- ✓ Aide de l'Etat (DETR) = 10 765.00 €

➤ 3.2 – DETR multiple rural

Après avoir pris connaissance de l'estimation des travaux établie par le maître d'œuvre, soit :

Montant des travaux 425 142.90 €HT et 510 171.48 €TTC

L'assemblée, à l'unanimité, DECIDE :

- d'accepter l'estimation proposée par monsieur ALVARO, maître d'œuvre, pour un montant de 425 142.90 HT soit 510 171.48 €TTC
- De solliciter la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2016 (DETR), auprès de l'Etat, de 25 % de l'opération plafonnée à 250 000.00 euros.
- D'assurer le financement prévisionnel de ce projet comme suit :
 - Subvention sollicitée au titre de la DETR..... 62 500.00 €
 - Autofinancement.....447 671.48 €

Vote..... Pour : 15 contre : 0 Abstention : 0

➤ 3.3 - Autorisation d'engager, de mandater, les dépenses d'investissement

Le maire rappelle les dispositions extraites de l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article à hauteur de 79 252.82 € (< 25% * 317 011.28 €)

Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :

- 202 – Frais documents d'urbanisme
- 2313 – construction

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'accepter les propositions de monsieur le maire dans les conditions exposées ci-dessus.

Vote..... Pour : 15 contre : 0 Abstention : 0

4 – Compte-rendu des commissions communales

4.1 – Multiple rural : Le devis pour l'étude de marché pour l'accompagnement à l'implantation de commerces a été accepté pour un montant de 1 300.00 € (1 000.00 € sont à la charge de la commune et 300.00 € sont pris en charge par le CCIB). Monsieur MONTA rappelle que cette étude est obligatoire pour demander les différentes aides. Monsieur le maire informe, également, les élus de sa rencontre avec le directeur de l'enseigne « Proxi » et Loïc CAZEMAJOU, responsable de l'économie. Cette réunion a permis d'identifier la surface des locaux nécessaire à ce projet. Une diminution de l'épicerie par rapport au projet initial est possible. L'esquisse du projet réalisée par le maître d'œuvre est distribuée aux élus afin qu'ils l'étudient pour la prochaine réunion de travail prévue le mardi 26 janvier à 20 h 30.

4.2 – Urbanisme :

* modification du PLU : après plusieurs échanges le bureau d'études a transmis les modifications à apporter au PLU. Après vérification certaines données ne correspondent pas à la demande du conseil municipal. Une réunion est envisagée avec la commission afin de reprendre les éléments à rectifier. Monsieur le maire indique, aussi, que depuis le transfert de compétence du PLU, la CdC du Réolais en Sud Gironde est maître d'ouvrage pour la modification de ce dernier. Il faut être très vigilant sur la forme des délibérations à prendre concernant l'urbanisme. C'est pourquoi la CdC a fait appel aux services d'un avocat.

* Terrain du Sendat : Les démarches se poursuivent pour la mise en route de la vente des terrains.

* Terrain à Jaussan : Monsieur le maire entame les démarches pour une expulsion des personnes qui se trouvent sur ce terrain. Un procès-verbal doit être établi pour être déposé auprès du tribunal.

4.3 – Bâtiments : madame VIDAL s'inquiète sur les délais à tenir pour les travaux de la salle des fêtes. Monsieur le maire assure que tout sera fait avec le maître d'œuvre pour une livraison dans les temps.

4.4 – CCAS : la journée s'est bien déroulée avec un très bon repas et une animation intéressante faite par la chorale « les chœurs des champs » d'Auros.

5 – Compte-rendu des commissions intercommunales5.1 – CdC du Réolais en Sud-Gironde :

Le dernier conseil communautaire a vu la réélection du bureau :

- ✓ Nouveau président : Francis ZAGHET
- ✓ Nouveau vice-président au tourisme et à l'économie : Bernard CASTAGNET
- ✓ Vice-présidente enfance-jeunesse : Clara DELAS
- ✓ Vice-président sport-vie associative : Jean-Louis SAUMON
- ✓ Vice-président urbanisme-territoire : Pascal LAVERGNE
- ✓ Vice-président à la voirie : Patrick MONTA

6 – Questions diverses

1 – monsieur le maire informe ses collègues de la suppression d'ici 2017 de la cabine téléphonique.

2 – Les travaux d'amélioration du carrefour de la « Carpenteyre » débiteront à partir de juin 2016 pour une durée de deux mois.

3 – le prochain conseil municipal est prévu mardi 16 février 2016.

La séance est levée à 22 h 00 et ont signé au registre les membres présents.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 FEVRIER 2016

Conseillers présents : 13

Absent(e-s) excusé(e-s) : Monsieur DANEY ; Madame LAPORTE

Monsieur le maire ouvre la séance et indique une modification à l'ordre du jour. Il s'agit de l'annulation de la délibération concernant le droit d'injonction du maire. Cette délibération est reportée par manque d'information. Les membres du conseil municipal acceptent cette annulation.

1 – Projet de procès-verbal du 18 janvier 2016

Après avoir rectifié deux points, les membres du conseil municipal, par 14 voix pour (dont une procuration), acceptent le procès-verbal du 18 janvier 2016.

2 – Point sur les délégations du conseil municipal au maire

Monsieur le maire informe ses collègues de la situation budgétaire en dépenses d'investissement, soit :

- Pour l'année 2015 (dernier mandatement au 15 décembre) : facture G2C – modification du PLU pour 496.80 €.
- Pour l'année 2016 :
 - facture G2C – modification du PLU pour 1 489.20 €TTC
 - facture G2C – numérisation au format SIG du PLU pour 1 200.00 €TTC
 - honoraire Alain ALVARO – maîtrise d'œuvre pour travaux salle des fêtes pour 3 546.00 €TTC
 - SAS MEDIALEX – annonce légale et dématérialisation pour le marché de travaux à la salle des fêtes pour 271.70 €TTC et 30.00€TTC.

3 – Délibérations

➤ 3.1 – Suppression du poste d'adjoint technique 2^{ème} classe

Sur le rapport de monsieur le maire, après en avoir délibéré et à la majorité de ses membres présents ou représentés ;

DECIDE

- La suppression au tableau des effectifs de la commune d'un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe à temps complet ;
- La présente modification du tableau des effectifs prend effet à compter du 1^{er} décembre 2015.

Vote..... Pour : 14 (dont 1 procuration) Contre : 0 Abstention : 0
--

➤ 3.2 – Complément délibération pour acquisition terrain « DECHAÎNTRES »

Monsieur le maire informe ses collègues que suite à la délibération n° 22-2015 concernant l'autorisation de passer l'acte d'achat immobilier de la famille DECHAÎNTRES, il est nécessaire de délibérer à nouveau afin de compléter cette délibération pour que le maire puisse passer l'acte d'achat.

Le conseil municipal, après avoir entendu monsieur le maire, DECIDE de compléter la délibération 22-2015 dans les termes suivants :

- Une évaluation des parcelles a été faite par les services des domaines en date du 17 décembre 2014 suite à la consultation demandée par la commune le 25 novembre 2014.

Vote..... Pour : 14 (dont 1 procuration) contre : 0 Abstention : 0
--

➤ 3.3 - Plan de financement DRAC pour subvention restauration tableau église

Monsieur le maire explique à l'assemblée que la demande de subvention pour la restauration du tableau « Saint-Nicolas ente les Saints Côme et Damien » a été attribuée par l'Etat, service du ministère de la culture et de la communication, en date du 19 janvier 2016.

Cependant, afin de compléter le dossier il est nécessaire de prendre une délibération afin d'intégrer le plan de financement suivant :

- Montant subventionnable de l'opération : 8 900.00 €HT (10 680.00 €TTC)
- Part de l'Etat 30 % soit une subvention de : 2 670.00 €
- Montant de la participation du bénéficiaire
y compris la TVA : 8 010.00 €TTC

Après avoir pris connaissance de ce plan de financement, le conseil municipal DECIDE d'accepter ce plan tel présenté ci-dessus.

Vote..... Pour : 14 (dont 1 procuration) contre : 0 Abstention : 0

➤ **3.4 - Demande de subvention auprès du Conseil Départemental de Gironde pour restauration tableau église**

Monsieur le maire explique à l'assemblée qu'il est nécessaire de restaurer le tableau « Saint-Nicolas entre les Saints Côme et Damien » de l'église. Il donne ensuite lecture des conclusions de la consultation réalisée auprès de différents restaurateurs de tableaux.

Il propose donc à ses collègues :

- 1 – de retenir le devis de monsieur MORIN pour un montant de 8 900.00 HT soit 10 680.00 TTC
- 2 – de solliciter une aide du Conseil Départemental de la Gironde pour le financement de la restauration

de ce tableau.

Après avoir écouté ces explications le conseil municipal DECIDE :

- d'accepter le devis de monsieur MORIN pour u montant de 8 900.00 HT soit 10 680.00 TTC
- de solliciter une aide du Conseil Départemental de la Gironde correspondant à 30 % de cet investissement soit 2 670.00 €
- d'assurer le financement de ce projet comme suit :
 - aide du Conseil Départemental Gironde sollicitée..... 2 670.00 €
 - Autofinancement 8 010.00 €
 - TOTAL **10 680.00 €**
- de charger monsieur le maire d'effectuer les démarches nécessaires à cette demande

Vote..... Pour : 14 (dont 1 procuration) contre : 0 Abstention : 0

Jean-Luc BENTÉJAC demande si l'association ARSES participera au financement de la restauration du tableau comme elle l'a fait précédemment pour les deux autres restaurations de tableau de l'église.

Monsieur le maire répond que le but de cette association est d'aider la collectivité dans les différents travaux à réaliser dans l'église mais que pour le moment elle est en suspens.

➤ **3.5 - Poursuite d'évolution PLU communal par la CdC du RSG**

Vu le code de l'urbanisme, et notamment son article L.153-9,

Vue la délibération de la communauté de communes du Réolais en Sud-Gironde approuvant le transfert de la compétence Plan Local d'Urbanisme, document en tenant lieu et carte communale en date du 16 septembre 2015,

Vue la délibération de la commune de SAVIGNAC approuvant le transfert de la compétence Plan Local d'Urbanisme, document en tenant lieu et carte communale en date du 17 novembre 2015,

Vu l'arrêté du préfet du 28 décembre 2015 décidant du transfert à la communauté de communes du Réolais en Sud-Gironde de la compétence PLU, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale,

Vue la délibération de la commune de SAVIGNAC en date du 14 décembre 2015 prescrivant l'évolution du Plan Local d'Urbanisme,

Considérant le transfert de la compétence Plan Local d'Urbanisme, document en tenant lieu et carte communale à la communauté de communes ;

Considérant le lancement de la procédure de Plan Local d'Urbanisme intercommunal et le délai prévu pour cette procédure ;

Considérant la possibilité offerte par la loi de poursuivre les démarches d'évolution des documents d'urbanisme existants sur le territoire durant la période d'élaboration du PLUi ;

Considérant la nécessité de faire évoluer le Plan Local d'Urbanisme de la commune de SAVIGNAC par :

1/- La prise en compte de la loi ALUR au niveau du règlement avec d'une part, la suppression des articles 5 et 14 et d'autre part, l'intégration de l'obligation de créer des stationnements vélos pour les opérations de plus de deux logements (article 12).

2/- La simplification de l'article 11 des différentes zones du PLU concernant les règles relatives à l'aspect extérieur des constructions avec la suppression des règles trop contraignantes vis-à-vis des toitures ainsi que l'uniformisation de la hauteur autorisée de clôture.

3/- La suppression des références aux articles du code de l'urbanisme. Ce point est relatif au projet de décret portant modification de la partie réglementaire du code de l'urbanisme, pris en partie pour l'application de la loi ALUR.

4/- L'uniformisation des règles d'implantation par rapport aux voies en zone UB (article 7).

5/- La rectification d'erreurs matérielles au niveau du règlement écrit et du règlement graphique (articles 3, 6 et 7).

6/- La prise en compte de la loi d'Avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt du 13 octobre 2014 ainsi que la loi pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques du 06 août 2015 dans le règlement des zones N et A (articles 2, 9 et 13).

Monsieur le maire rappelle que la commune a décidé de faire évoluer son PLU en date du 14 décembre 2015 par :

1/- La prise en compte de la loi ALUR au niveau du règlement avec d'une part, la suppression des articles 5 et 14 et d'autre part, l'intégration de l'obligation de créer des stationnements vélos pour les opérations de plus de deux logements (article 12).

2/- La simplification de l'article 11 des différentes zones du PLU concernant les règles relatives à l'aspect extérieur des constructions avec la suppression des règles trop contraignantes vis-à-vis des toitures ainsi que l'uniformisation de la hauteur autorisée de clôture.

3/- La suppression des références aux articles du code de l'urbanisme. Ce point est relatif au projet de décret portant modification de la partie réglementaire du code de l'urbanisme, pris en partie pour l'application de la loi ALUR.

4/- L'uniformisation des règles d'implantation par rapport aux voies en zone UB (article 7).

5/- La rectification d'erreurs matérielles au niveau du règlement écrit et du règlement graphique (articles 3, 6 et 7).

Afin de pouvoir faire aboutir cette évolution du PLU, suite au transfert de la compétence à la communauté de communes, il est nécessaire que la commune donne son accord à la communauté de communes par le biais d'une délibération. La communauté de communes décidera ensuite, par délibération, de poursuivre la démarche du PLU communal.

Monsieur le maire rappelle que les élus de la communauté de communes se sont accordés sur le fait que la charge financière de l'élaboration ou de l'évolution des documents communaux existants sera remboursée par la commune concernée à la communauté de communes.

Monsieur le maire propose au conseil municipal de bien vouloir :

- Donner son accord pour que la communauté de communes poursuive la démarche d'évolution du PLU de SAVIGNAC,
- Autoriser monsieur le maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Vote..... Pour : 14 (dont 1 procuration) contre : 0 Abstention : 0
--

➤ **3.5 – Droit d'injonction du maire**

Cette délibération a été ajournée.

4 – Compte-rendu des commissions communales

4.1 – urbanisme :

* *terrain du Sendat* : le relevé topographique a été fait aujourd'hui par le géomètre.

* *multiple rural* : l'architecte a pris note des modifications souhaitées par les membres de la commission bâtiments. Une réunion est prévue le 22 février avec les partenaires financiers afin de faire le point sur les dossiers à déposer pour les subventions.

4.2 – voirie : la commission se réunit le 25 février afin d'étudier le matériel à acheter.

4.3 – communication : Lors d'une prochaine réunion il faudra prévoir la présence de monsieur MALARTIC pour faire le point du site internet.

4.4 – finances : le compte administratif et le budget primitif seront étudiés en commission. Une première réunion est prévue le 10 mars à 10 heures.

4.5 – cimetière : les membres de la commission se réunissent tous les lundis soir pour finir l'intégration des données informatiques. Il faudra ensuite vérifier la corrélation des registres et du terrain.

4.6 – bâtiment :

* *salle des fêtes* : les travaux avancent correctement selon le calendrier établi par l'architecte. Une grosse fuite d'eau a été constatée en sous-sol (le compteur a donc été arrêté).

* *stade* : le compteur EDF a fondu suite à une surcharge électrique. Deux solutions sont à envisager. La première est de faire rééquilibrer les phases par un électricien et la deuxième est de changer de puissance de phases (le coût est plus élevé).

* *église* : il n'y a plus que trois chauffages qui fonctionnent.

* *loyers* : l'augmentation appliquée au 1^{er} janvier 2016 est de 0.08 % selon l'indice de l'Insee.

Une demande d'un des locataires au presbytère a été faite pour une pose d'une hotte absorbante et d'un poêle à granules (très grosse consommation électrique des radiateurs).

5 – Compte-rendu des commissions intercommunales

5.1 – SIPHEM : une réunion de la commission est prévue fin février.

5.2 – CdC du Réolais en Sud Gironde :

* *service urbanisme* : un compte rendu a été fait sur le service ADS mis en place depuis le 1^{er} juillet 2015. Les communes de la CdC dotées d'une carte communales vont intégrer le service avant le 1^{er} janvier 2017 (8 fin mars et 8 fin mai). Le PLUi sera mis en place pour fin 2019. Son coût est de 350 000.00 euros. Les élus à cette commission font une remarque sur son fonctionnement. Ils regrettent que les réunions soient cloisonnées et ressemblent davantage à des points d'information.

* *sport* : si les subventions sont identiques à celles de 2015 l'école de football GJPA devrait percevoir 632.00 euros. Le projet du pôle « Raquettes » à Gironde-sur-Dropt a été présenté. Le coût serait de 460 000.00€HT.

* *finances* : Le compte administratif 2015 fait ressortir un excédent de fonctionnement de 349 555.63 euros et un déficit d'investissement de 592 152.26 euros.

* *économie* : lors de la dernière réunion il a été présenté

- le dispositif « Transfert » (les organismes comme Pôle Emploi se déplacent dans les communes pour essayer de placer des demandeurs d'emploi).
- le projet « Tiers-lieu » (télétravail en groupe mis en place à LA REOLE)
- le projet de création de pépinières d'entreprises (énorme coût de fonctionnement donc l'étude doit être approfondie)

Le point a également été fait sur les zones artisanales Ecopole (projet de construction d'un garage) et Bois Majou (nouvelles entreprises qui s'implantent)

* *développement social* : ce service comprend quatre associations

- Solid'avenir : l'association a reçu l'agrément de la CAF. Il y a un salarié
- Passerelle sur la commune de MONSEGUR : cette association a également l'agrément de la CAF. Il y a six salariés
- Aide alimentaire
- APEFEM : association pour l'insertion des femmes. Cette association récupère les dons de vêtements, accessoires divers, matériel scolaire, matériel de puériculture, petits meubles et décoration et linge de maison

* *réforme territoriale* : la communauté de communes du Réolais en Sud Gironde a refusé la proposition alternative de scission de la CdC des Côteaux Macariens et l'intégration de quelques communes à la CdC du RSG.

5.3 – SIAEPA :

- le site internet est mis en place et opérationnel avec des informations par commune
- une consultation est en cours pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour les contrats d'affermage
- les travaux d'aménagement du bourg de la commune d'AILLAS engendrent des frais non prévus compris entre 67 000.00€ et 100 000.00 €
- Il est prévu d'embaucher un technicien pour le SPANC

5.4 – SIVU : le compte administratif a été voté et l'orientation budgétaire faite. Il n'y a pas d'augmentation de la participation pour 2016. La contribution pour notre commune s'élève à 1 384.60 euros

6 – Questions diverses

1 – Une cérémonie officielle avec remise de la médaille militaire à un Savignacais et dépôt de gerbe est organisée le 19 mars par les représentants de la FNACA.

2 – Jean-Luc TAUZIN indique que la maison de monsieur CHAPUZET au lieu-dit Poulit se dégrade et qu'il y a un réel danger car des jeunes y pénètrent. S'il y a un problème qui est responsable ?

Réponse : on peut fermer l'accès de la maison par arrêté municipal et la commune peut engager une procédure pour récupérer ce bien.

3 – le prochain conseil municipal est prévu le 15 mars à 20 h 30 pour le vote du CA et le 12 avril à 20 h 30 pour le vote du budget.

La séance est levée à 23 h 15 et ont signé au registre les membres présents.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{er} MARS 2016

Conseillers présents : 13

Absent(e-s) excusé(e-s) : Mme COURANT et M. BERNADET

Avant de commencer la séance monsieur le maire propose aux élus présents de donner leur avis quant au choix du carrelage pour la salle des fêtes.

1- Délibération

➤ **1.1 – Demande d'aide au Conseil Départemental Gironde pour l'acquisition du bien appartenant à la famille DECHAÎNTRE**

Monsieur le maire explique aux élus que la réunion du 22 février avec les différents partenaires financiers a permis de faire le point des étapes du projet de création du multiple rural. Il en ressort que des aides peuvent être demandées notamment auprès du Conseil Départemental de la Gironde pour les acquisitions foncières pour des équipements publics visant à favoriser les activités commerciales. Cette aide est de 20 % pour un plafond de 150 000.00 € avec en plus l'application du coefficient de solidarité qui est de 1.03 pour la commune de SAVIGNAC. Afin de déposer un dossier de demande de subvention avant le 14 avril 2016 pour un passage en commission début juillet, monsieur le maire explique qu'il est nécessaire de délibérer très rapidement pour déposer le dossier au plus vite avant la signature de l'acte d'achat du terrain de la famille DECHAÎNTRE. Un élu pose la question de savoir s'il n'y a pas de contradiction en cas de revente de la maison. Monsieur le maire a évoqué cette situation lors de la réunion sans avoir de réponse précise.

Considérant l'estimation des Domaines à 143 620 € ;

Considérant l'accord préalable avec la famille DECHAÎNTRE pour une acquisition par la commune à 160 000 € ;

Considérant que le Conseil Départemental aide les communes pour l'acquisition de bien immobilier au taux de 20 % pour un plafond de dépenses de 150 000 € ;

Considérant que le coefficient de solidarité de la commune de Savignac est de 1.03 en 2016 ;

Après en avoir délibéré le conseil municipal DECIDE :

➤ De solliciter une aide auprès du Conseil Départemental de la Gironde correspondant à 20 % de cet investissement plafonné à 150 000 € avec application du coefficient de solidarité de 1.03 soit 30 900 €

➤ d'assurer le financement de ce projet comme suit :

• aide du Conseil Départemental Gironde sollicitée.....	30 900.00 €
• Autofinancement	129 100.00 €
TOTAL	160 000.00 €

➤ de charger monsieur le maire d'effectuer les démarches nécessaires à cette demande.

<i>Vote Pour : 15 (dont 2 procurations)</i>	<i>contre : 0</i>	<i>abstention : 0</i>
---	-------------------	-----------------------

2 – Point particulier : multiple rural

Monsieur le maire donne la conclusion de l'étude de marché réalisée par la CCI validant la viabilité d'une activité de boucherie-charcuterie dans le cadre d'une installation dans le multiple rural. Cependant, les futurs commerçants doivent réaliser eux-mêmes une étude auprès de la Chambre de Commerce afin d'aller chercher des aides. Pour l'épicière c'est l'enseigne qui fait l'étude mais pour le boucher l'étude faite par un expert-comptable juge le projet viable mais difficile.

Projet du multiple rural

Tout doit être calé rapidement pour lancer le permis de construire et les points suivants sont évoqués :

- le bâtiment est en L pour pouvoir envisager une extension. Il ne devrait pas y avoir d'incidence selon l'architecte sur le coût (c'est à voir d'après Alain DANÉY)
- l'accès et le stationnement sont modifiés par rapport à l'entrée des camions de livraison
- l'estimatif définitif n'est pas fait car il faut attendre les plans définitifs
- en ce qui concerne l'équipement de la boucherie (chambre froide) celui-ci est à la charge du boucher
-

3 – Questions diverses

1 – travaux à la salle des fêtes : il a été constaté une fuite à la toiture. Le montant du devis demandé pour la réparation s'élève à 1 700.00 €TTC.

2 – commission urbanisme : une réunion est programmée pour le 08 mars à 18 h 30.

La séance est levée à 21 h 40 et ont signé au registre les membres présents.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15^e MARS 2016

Conseillers présents : 12

Absent(e-s) excusé(e-s) : Mme COURANT - MM. BERNADET et DANÉY

Monsieur le maire ouvre la séance à 20 h 30 et rappelle l'ordre du jour qui demeure inchangé.

1- Projets de procès-verbaux des 16/02/2016 et 01/03/2016

- **Projet de procès-verbal du 16 février :**
Aucune remarque n'étant formulée, les membres du conseil municipal, avec 14 voix pour (dont 3 procurations) et une abstention (madame LAPORTE, absente à cette réunion), acceptent le présent procès-verbal.
- **Projet de procès-verbal du 1^{er} mars :**
Aucune remarque n'étant formulée, les membres du conseil municipal, avec 15 voix pour (dont 3 procurations) acceptent le présent procès-verbal.

2- Délibérations➤ **2.1 – Approbation du Compte Administratif 2015**

Sous la présidence de madame Mireille VIDAL le compte administratif 2015 est présenté comme suit :

INVESTISSEMENT

• dépenses exercice	46 233.14 €
• résultat reporté (excédent)	161 482.09 €
• recettes exercice	341 842.21 €
TOTAL	457 091.16 €

• Restes à Réaliser dépenses	255 500.00 €
• Restes à Réaliser recettes	3 923.00 €
TOTAL	- 251 577.00 €

TOTAL CUMULE 205 514.16 €

FONCTIONNEMENT

• dépenses exercice	386 793.16 €
• recettes exercice	463 243.44 €
TOTAL	76 450.28 €

ENSEMBLE

RÉSULTAT DÉFINITIF 281 964.44 €

Monsieur le maire quitte la salle afin que soit procédé au vote du Compte Administratif

<u>Vote Pour</u> : 14 (dont 3 procurations)	<u>contre</u> : 0	<u>abstention</u> : 0
---	-------------------	-----------------------

2.1 – Approbation du compte de gestion 2015

Le conseil municipal, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après en avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2015 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Monsieur le maire demande au conseil municipal de se prononcer sur le compte de gestion 2015.

Après être mis aux voix, le compte de gestion est approuvé à l'unanimité.

<u>Vote Pour</u> : 15 (dont 3 procurations)	<u>contre</u> : 0	<u>abstention</u> : 0
---	-------------------	-----------------------

3 – Comptes rendus des commissions communales

3.1 – Voirie : le point sur les travaux de réfection de la voirie a été fait. Il reste quelques travaux à terminer par la communauté des communes. Les nouveaux travaux pour 2016 ont été également listés. En ce qui concerne le matériel de voirie à prévoir au budget communal 2016, la commission propose de changer l'épaveuse car elle a été achetée en 2001 et il commence à y avoir des frais. Le coût d'une machine neuve modèle « Norematt » s'élève à 25 000.00€ TTC. Il faut prévoir également de refaire la climatisation sur le tracteur « Massey », le devis est de 1 600.00 euros.

3.2 – Communication :

- * La parution du prochain bulletin municipal est prévue entre le 05 et 08 mai.
- * Il faut mettre à jour tous les numéros de téléphone des organismes qui paraissent sur le site et sur le bulletin municipal.
- * Les associations ont la possibilité de mettre des informations sur la page du site qui leur est dédiée.
- * Il existe un lien direct entre le site de la commune et le SIAEPA et le SIPHEM.
- * Il sera demandé au concepteur du site de nous donner la fréquentation du site.

3.3 – Urbanisme :

- PLU : le service urbanisme de la CdC va envoyer un courrier à tous les agriculteurs possédant un siège d'exploitation (seize peuvent être concernés) afin qu'ils prennent contact avec la mairie pour identifier leur projet dans le cadre de la modification du PLU. Loïc CAZEMAJOU donne lecture de ce courrier pour validation par le conseil.

Monsieur BENTÉJAC demande si les chais peuvent être réhabilités en habitation ?

La décision est prise de faire partir les courriers en l'état et d'attendre les retours des exploitants.

Il est proposé de choisir « le RAL bois » pour l'intégrer dans le règlement du PLU.

- Aménagement urbain : Afin d'avancer dans la division des terrains du Sendat, monsieur le maire a fait appel à un géomètre qui a pu faire un relevé de la canalisation d'irrigation et faire une proposition de division. Monsieur le maire commente le plan de division et demande au conseil municipal de donner son avis. Un débat s'instaure sur :

- l'élargissement de la desserte de canalisation (prévoir un passage de 6 mètres)

- la viabilisation des terrains

- le revêtement de la desserte

- s'attacher la prestation d'une maîtrise d'œuvre

- la réalisation du bornage tel que proposé sur le plan

- connaître le coût de la maîtrise d'œuvre et de la viabilisation dans son ensemble avant de s'engager dans ce projet.

3.4 – Multiple rural : à ce jour, le permis de construire est déposé auprès du service ADS et le sous-seing privé pour l'acquisition du terrain est signé. Le chiffrage estimatif pour la réalisation du multiple rural s'élève à 441 910.80€ TTC.

3.5 – Bâtiments : les travaux de la salle des fêtes avancent selon le planning prévu. Monsieur ALVARO, présent aux réunions de chantier, cadre les artisans régulièrement. Madame VIDAL a contacté l'APAVE pour une visite de conformité à faire avant la livraison du chantier. Madame VIDAL s'est également occupée du téléphone urbain à installer dans la salle des fêtes. Il s'agit d'une ligne de sécurité devant être utilisée en cas d'urgence à tout moment. La commission se réunira le 21 mars.

4 – **Comptes rendus des commissions intercommunales**

4.1 – SIRP : le conseil d'école et la réunion du comité syndical ont eu lieu en même temps donc les élus ont dû se partager pour assister à ces deux séances très importantes. En effet, il a été évoqué la fermeture de classe (avec un prévisionnel de 194 enfants pour 2016/2017) lors du conseil d'école et le coût par enfant scolarisé lors du comité syndical, soit 1 450.00 euros demandés aux communes extérieures dont les élèves viennent sur le SIRP ou au SIVOS Hure/Fontet/Loupiac.

4.2 – Syndicat d'irrigation : le compte administratif fait ressortir un déficit de fonctionnement de – 27 836.00 € et un excédent d'investissement de + 101 752.00 euros. La participation pour l'année 2016 pour la commune de SAVIGNAC est de 6 547.00 € (en baisse par rapport à 2015).

4.3 – CdC : le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) a eu lieu. Le résultat de fonctionnement 2015 est de 350 000.00 euros. Il est prévu une augmentation de la fiscalité et une diminution de 10 % des subventions allouées aux associations.

5 – **Questions diverses**

1 – Un arrêté municipal de péril imminent de l'immeuble « CHAPUZET » a été pris pour interdire tout accès à la maison. Des barrières de sécurité seront installées autour de la maison.

2 – Jean-Luc BENTÉJAC indique qu'il y a un risque, également, à la maison au lieu-dit « Montuzon ». En effet,

la toiture tombe.

3 – Monsieur MONTO donne le bilan de la gendarmerie. Celui-ci fait apparaître une recrudescence des cambriolages. Il est demandé à la population d’être très vigilante.

4 – Monsieur le maire rappelle la cérémonie du 19 mars avec la remise de médaille militaire. Il souhaite le plus d’élus présents à cette manifestation organisée par la FNACA.

La séance est levée à 23 h 45 et ont signé au registre les membres présents.

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 AVRIL 2016

Conseillers présents : 12

Absent(e-s) excusé(e-s) : Mmes VIDAL et COURANT – M. DANÉY

Monsieur le maire ouvre la séance à 20 h 30 et rappelle l’ordre du jour. Il propose au conseil municipal d’ajouter une délibération concernant la « motion contre la fermeture de classe ».

Le conseil municipal, à l’unanimité, accepte d’ajouter cette délibération.

1– Projet de procès-verbal du 15 mars 2016

Après correction du point 3.1 concernant l’année d’achat de l’épareuse, le conseil municipal accepte le procès-verbal, à l’unanimité des membres présents.

2– Point sur les délégations du conseil municipal au maire

Marché salle des fêtes :

Le maire informe ses collègues du paiement du 1^{er} acompte d’un montant de 6 024.00 € à l’entreprise JOURDAN.

3– Délibérations

➤ 3.1 – Affectation du résultat 2015

Après avoir examiné les comptes administratifs du budget principal statuant sur l’affectation du résultat de fonctionnement de l’exercice 2015, le conseil municipal décide d’affecter les résultats de fonctionnement comme suit :

§ - Résultat de fonctionnement

A) résultat de l’exercice	76 450.28 €
B) résultat antérieur reporté	/
C) résultat à affecter	76 450.28 €

§ - Solde d’exécution d’investissement

D) Solde d’exécution	
• Résultat de la section d’investissement	295 609.07 €
• Résultat reporté de l’exercice antérieur	161 482.09 €
D 001 : besoin de financement	/
R 001 : excédent de financement	457 091.16 €
E) Solde des Restes à Réaliser	/
Besoin de financement	255 500.00 €
Excédent de financement	3 923.00 €
Solde	- 251 577.00 €

§ - Affectation du résultat de la section de fonctionnement

En réserves au R 1068 investissement	76 450.28 €
---	--------------------

Vote Pour : 15 (dont 3 procurations) contre : 0 abstention : 0

➤ 3.2 – Vote du budget 2016

Monsieur le maire présente la structure du budget prévisionnel 2016 qui fait ressortir un déficit de 2 376.00 euros. Le maire explique qu’il a fallu prévoir une somme de 3 000.00 € en contentieux car le problème « des gens du voyage » ne pourra pas être résolu sans aller au tribunal. Il rappelle aussi les deux importants investissements prévus cette année soit la création du multiple rural pour 445 000.00 € et la viabilisation des terrains du Sendat pour 50 000.00 euros. Il propose ensuite plusieurs simulations fiscales afin d’équilibrer le budget par l’augmentation de l’impôt. Après discussion et un tour de table le choix de l’augmentation pour un produit attendu de 5 000.00 euros en plus est validé par le conseil municipal. Le budget équilibré se décline donc comme suit :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

CHAPITRE	LIBELLE	PROPOSITION
011	Charges à caractère général	84 900.00
012	Charges de personnel et frais assimilés	135 600.00
014	Atténuation de produits	500.00
65	Autres charges de gestion courante	174 675.00
66	Charges financières	16 200.00
67	Charges exceptionnelles	700.00
022	Dépenses imprévues	5 000.00
023	Virement à la section d'investissement	2 616.00
042	Opérations d'ordre (amortissements)	3 300.00
D 002	Résultat reporté	/
	TOTAL	423 491.00

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

CHAPITRE	LIBELLE	PROPOSITION
013	Atténuations de charges	2 200.00
70	Produits des services	18 100.00
73	Impôts et taxes	280 010.00
74	Dotations, subventions & participations	105 181.00
75	Autres produits de gestion courante	18 000.00
77	Produits exceptionnels	/
042	Opérations d'ordre (amortissements)	/
R 002	Résultat reporté	/
	TOTAL	423 491.00

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

CHAPITRE	LIBELLE	PROPOSITION NOUVELLE
20	Frais d'urbanisme	/
21	Immobilisations corporelles	149 700.00
23	Immobilisations en cours	445 000.00
16	Emprunts et dettes assimilées	27 750.00
020	Dépenses imprévues	58 890.44
	RESTES A REALISER 2015	255 500.00
D 001	Solde d'exécution reporté	/
	TOTAL	936 840.44

RECETTES D'INVESTISSEMENT

CHAPITRE	LIBELLE	PROPOSITION NOUVELLE
13	Subventions d'investissement reçues	39 530.00
10	Dotations et réserves	3 930.00
1068	Excédents de fonctionnement	76 450.28
16	Emprunts	350 000.00
021	Virement de la section de fonctionnement	2 616.00
040	Opérations d'ordre (amortissements)	3 300.00
	RESTES A REALISER 2015	3 923.00
	TOTAL	479749.28
R001	Solde d'exécution reporté	457 0936

	TOTAL CUMULES	936 940.44
<i>Vote Pour : 15 (dont 3 procurations)</i>	<i>contre : 0</i>	<i>abstention : 0</i>

➤ **3.3 – Vote des taux des trois taxes**

Monsieur le maire fait part à l'assemblée des bases d'imposition prévisionnelles fournies par l'administration et du montant du produit fiscal attendu pour l'exercice 2016.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré DECIDE :

- ❖ de voter les taux suivants concernant les trois taxes locales directes pour 2016, à savoir :
 - ✓ taxe d'habitation..... 16.60 %
 - ✓ taxe foncier bâti.....18.12 %
 - ✓ taxe foncier non bâti..... 61.93 %

Pour un produit attendu de 188 845.00 euros.

<i>Vote Pour : 13 (dont 2 procurations)</i>	<i>contre : 0</i>	<i>abstention : 2 (Loïc CAZEMAJOU et 1 procuration)</i>
---	-------------------	---

➤ **3.4 – Demande de subvention auprès du Conseil Départemental de la Gironde pour la création du multiple rural**

Après avoir pris connaissance de l'estimation des travaux établie par le maître d'œuvre, soit :

- Montant des travaux (maîtrise d'œuvre inclus) 368 259.00 €HT et 441 910.80 € TTC

L'assemblée, à l'unanimité, DECIDE :

- d'accepter l'estimation des travaux proposée par monsieur ALVARO, maître d'œuvre, pour un montant de 340 981.00 HT soit 409 177.20 €TTC
- De solliciter une aide financière auprès du Conseil Départemental de la Gironde de 20 % de l'opération plafonnée à 38 110.00 euros augmentée du coefficient de solidarité égale à 1.03 %.
- D'assurer le financement prévisionnel de ce projet comme suit :
 - Subvention sollicitée auprès du CD de la Gironde
(7622.00 € + 228.66 €) 7 850.66 €
 - Subvention sollicitée auprès du Conseil Régional
20 % de l'opération plafonnée à 200 000.00 € 40 000.00 €
 - Aide sollicitée au titre du fonds de concours attribuée par la
CdC du Réolais en Sud Gironde soit une enveloppe de 10 000.00 €
 - Subvention DETR sollicitée auprès de l'Etat 62 500.00 €
 - Autofinancement321 560.14 €
 - TOTAL..... 441 910.80 €

<i>Vote Pour : 15 (dont 3 procurations)</i>	<i>contre : 0</i>	<i>abstention : 0</i>
---	-------------------	-----------------------

➤ **3.5 – Demande de subvention auprès du Conseil Régional pour la création du multiple rural**

L'assemblée, à l'unanimité, DECIDE :

- De solliciter une aide financière auprès du Conseil Régional de 20 % de l'opération plafonnée à 200 000.00 euros.

<i>Vote Pour : 15 (dont 3 procurations)</i>	<i>contre : 0</i>	<i>abstention : 0</i>
---	-------------------	-----------------------

➤ **3.6 – Demande de subvention auprès de la CdC du Réolais en Sud Gironde pour la création du multiple rural**

L'assemblée, à l'unanimité, DECIDE :

- De solliciter une aide financière auprès de la CdC du Réolais en Sud Gironde au titre du fonds de concours.

<i>Vote Pour : 15 (dont 3 procurations)</i>	<i>contre : 0</i>	<i>abstention : 0</i>
---	-------------------	-----------------------

➤ **3.7 – Rapport de la CLECT**

Monsieur le maire explique que la Commission Locale Chargée du Transfert des charges (CLECT) de la communauté des communes s'est réunie à plusieurs reprises entre novembre 2015 et avril 2016 pour procéder à l'évaluation des charges transférées en matière de voirie, de lecture publique et d'urbanisme. Il appartient maintenant aux communes membres de la CdC d'approuver le rapport adopté à l'unanimité par la CLECT réunie le 04 avril 2016.

Le maire propose aux élus de reporter l'approbation de ce rapport car il semble qu'il manque des éléments. Des informations complémentaires seront donc demandées auprès de la CLECT avant de soumettre à nouveau cette délibération au vote du conseil municipal.

Les membres du conseil municipal acceptent le report de cette délibération à l'unanimité des membres présents.

➤ **3.8 – Désignation d'un élu référent PLUi**

M. le maire rappelle que la Communauté de Communes a décidé d'engager une démarche de PLUi, avec la volonté d'en faire un projet de territoire partagé. Il précise que les modalités de collaboration entre les communes et la Communauté de Communes ont été travaillées lors de différentes réunions et définies par le biais d'une délibération en date du 28 décembre 2015. Parmi les modalités de collaboration fixées, il est prévu de désigner un élu référent par commune, dont le rôle est de : Faire remonter les contributions des conseils municipaux et des comités de suivi à la Communauté de Communes, soit par le biais des membres du comité de pilotage, soit lors de réunions des groupes de travail communautaires, soit aux techniciens de la Communauté de Communes. Etre le garant technique de la procédure administrative (affichage réglementaires, gestion du registre de concertation et de la communication). Etre l'interlocuteur privilégié des techniciens et des bureaux d'études.

M. le maire propose que soit désigné ce soir un élu référent pour la démarche de PLUi. Il demande au candidat éventuel de se faire connaître.

➤ Monsieur Loïc CAZEMAJOU, délégué à la commission urbanisme auprès de la CdC du Réolais en Sud Gironde est candidat pour être élu référent pour la démarche de PLUi.

➤ Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal nomme monsieur Loïc CAZEMAJOU élu référent auprès de la Communauté de Communes pour la démarche de PLUi.

Vote Pour : 13 (dont 1 procurations)	contre : 0	abstention : 1 (Loïc CAZEMAJOU dont 1 procuration)
--------------------------------------	------------	--

➤ **3.9 – Motion contre la fermeture d'une classe au sein du SIRP PONBARTIGNAC**

Monsieur le maire indique que par courrier du 17 mars 2016 les services de l'académie de BORDEAUX ont informé les communes de la fermeture d'une classe au sein de l'école de PUYBARBAN, dès la rentrée 2016-2017.

Il est proposé au conseil municipal d'adopter une motion dans les termes suivants :

« Par courrier en date du 17 mars 2016, la direction académique avise les communes de la fermeture d'un poste d'enseignant sur l'école de PUYBARBAN ».

Le conseil municipal de SAVIGNAC s'oppose, à l'unanimité des membres présents, à cette suppression de poste qui entraîne automatiquement la fermeture d'une classe, pour les raisons suivantes :

- Notre effectif pour la rentrée prochaine est stable voire en augmentation ;
- Malgré la demande des services de l'académie nous ne pourrions plus accueillir les enfants de moins de trois ans alors que nous avons quatre demandes à ce jour pour la rentrée 2016 ;
- Nous accueillons sur notre RPI :
 - 12 élèves en situation de handicap (6.50 % de l'effectif)
 - 30 élèves avec un Projet Personnalisé de Réussite Educative (PPRE) dont 20 en cycle 3
- Certains des élèves suivis actuellement par le RASED en cycle 2 (seulement une partie de l'année) ne le seront plus en cycle 3 ;

Avec une classe en moins l'année prochaine, les **huit** classes dont les niveaux sont déjà très hétérogènes seront composées de **cinq ou six** doubles niveaux.

De nombreuses familles sont dans un contexte social défavorisé, voire très défavorisé.

De plus, notre RPI est situé dans une zone de grande ruralité (segment 2) et la fermeture de la classe anéantirait tous les efforts d'investissements des municipalités.

Vote Pour : 15 (dont 3 procurations)	contre : 0	abstention : 0
--------------------------------------	------------	----------------

4 & 5 – Comptes rendus des commissions communales et intercommunales

Vu l'heure avancée, monsieur le maire donne quelques éléments importants concernant le multiple rural, les travaux de la salle des fêtes et l'urbanisme et propose de faire les comptes rendus des commissions communales et intercommunales lors du prochain conseil municipal.

1 – Multiple rural : la signature pour l'acte d'achat du terrain de la famille DECHAÎNTRE peut se faire début mai car nous avons reçu la complétude du dossier de demande de subvention du Conseil Départemental de la Gironde.

2 – Travaux salle des fêtes : la réception du chantier est prévue le 22 avril. Les délais ont donc bien été suivis. La fuite d'eau a été trouvée et réparée par l'entreprise DARRIET.

3 – Urbanisme :

- Déclaration d'Intention d'Aliéner (DIA) : une DIA concernant l'immeuble cadastré section AB 6 et 228 appartenant à monsieur Alexandre PARISOT a été demandée par maître Dominique CINTAS. Après présentation des données de cette vente le conseil municipal ne souhaite pas préempter ce bien.
- Viabilisation terrains du Sendat :
 - un nouveau plan de division des terrains a été effectué avec un élargissement à 6 mètres de la voie pour la canalisation d'irrigation. A la demande d'un des potentiels acquéreurs un lot a été porté à 1 520 m² au lieu de 1 032 m² supprimant ainsi l'espace vert jouxtant ce terrain.

- En ce qui concerne la deuxième personne intéressée par un lot, celle-ci s'est retirée car elle n'a pas eu le financement.
- Le conseil municipal valide la démarche de viabilisation des terrains et charge monsieur le maire de demander des propositions auprès de géomètres pour la maîtrise d'œuvre pour la viabilisation de 4 terrains et les opérations de division de terrains.

La séance est levée à 23 h 45 et ont signé au registre les membres présents.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 MAI 2016

Conseillers présents : 12

Absent(e-s) excusé(e-s) : MM. CAZEMAJOU - DANEY - BAYLE

Monsieur le maire ouvre la séance à 20 h 30 avec un ordre du jour inchangé.

1- Projet de procès-verbal du 12 avril 2016

Aucune remarque n'étant formulé, le présent procès-verbal est accepté par 12 voix pour (dont 2 procurations) et 3 abstentions (Mmes VIDAL et COURANT, absentes au précédent conseil et M. MARQUETTE qui n'a pas pris connaissance du procès-verbal).

2- Point sur les délégations du conseil municipal au maire

Monsieur le maire donne le suivi des mandatements effectués au mois d'avril en investissement, à savoir :

- Marché mise aux normes handicapé salle des fêtes
 - ✓ Lot 4 – plâtrerie ; SARL GETTONI..... 4 323.45 €TTC
 - ✓ Lot 3 – menuiserie alu ; SNC MIRALUVER... 15 080.96 €TTC
- Travaux de couverture salle des fêtes
 - ✓ Entreprise CONSTANS..... 1 626.14 € TTC
- Acompte honoraires maîtrise d'œuvre multiple rural
 - ✓ Alain ALVARO, architecte..... 8 640.00 €

3- Délibérations

3.1 – DEMANDE D'AIDE AUPRES DU SENATEUR

ALAIN ANZIANI : création d'un multiple rural

L'assemblée, à l'unanimité, DECIDE :

- De solliciter une aide financière auprès du sénateur Alain ANZIANI
- De charger monsieur le maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires à cette demande.

<i>Vote Pour : 14 (dont 2 procurations)</i>	<i>contre : 0</i>	<i>abstention : 0</i>
---	-------------------	-----------------------

➤ 3.2 – FDAEC 2016

Olivier BARIBEAUD, responsable voirie, explique qu'il y aura de grosses réparations à prévoir dans l'avenir et qu'il est plus intéressant de changer l'épaveuse dès à présent. Le modèle choisi et les caractéristiques sont les mêmes que celle que nous avons avec des éléments en plus. Des devis ont donc été demandés avec reprise de l'ancienne épaveuse. La proposition de CLAAS est acceptée car une meilleure offre de reprise a été faite.

Monsieur le maire informe ses collègues que cet achat fait l'objet d'une subvention auprès du FDAEC 2016.

Le montant attribué au canton du Réolais et des Bastides pour l'année 2016 a permis d'envisager pour notre commune une somme de 13 460.00 euros.

Après avoir écouté ces explications, le conseil municipal DECIDE :

- De réaliser en 2016 l'investissement du renouvellement de l'épaveuse pour un montant de 22 500.00 € HT soit 27 000.00 € TTC
- De demander au Conseil Départemental de lui attribuer une subvention :
 - ❖ de 13 460.00 € au titre de ces investissements
- D'assurer le financement complémentaire
 - ❖ par autofinancement pour un montant de 13 540.00 € (TTC)

<i>Vote Pour : 14 (dont 2 procurations)</i>	<i>contre : 0</i>	<i>abstention : 0</i>
---	-------------------	-----------------------

3.3 – PROJET DE SCHEMA DU PREFET

Monsieur le maire présente la proposition de monsieur le préfet sur le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI) concernant l'extension du périmètre de la communauté de communes du Réolais en Sud Gironde aux communes de Saint-Pierre-d'Aurillac, Saint-Martin-de-Sescas, Caudrot, Sainte-Foy-La-Longue et Saint-Laurent-du-Plan de la communauté de communes des Côteaux Macariens, la communauté de communes du Réolais en Sud Gironde comptant 41 communes pour une population municipale de 23 068 habitants.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal s'oppose à l'amendement adopté en CDCI du 07 mars 2016 – article 7.

<i>Vote Pour : 12 (dont 2 procurations)</i>	<i>contre : 0</i>	<i>abstention : 2 (JL BENTENJAC ; Nathalie CARAMONA)</i>
---	-------------------	--

➤ 3.4 – APPROBATION DU RAPPORT DE LA CLECT

Après renseignements pris auprès de la CLECT, monsieur le maire indique aux membres du conseil municipal que l'évaluation des charges transférées concerne bien la voirie, la lecture publique et l'urbanisme mais que seules sont proposées plusieurs hypothèses en matière de transfert de voirie. C'est pour cette raison qu'elles sont mentionnées dans le rapport qui fait l'objet de la délibération à prendre.

Monsieur le maire explique que la Commission Locale Chargée du Transfert des charges (CLECT) s'est réunie à plusieurs reprises entre novembre 2015 et avril 2016 pour procéder à l'évaluation des charges transférées en matière de voirie, de lecture publique et d'urbanisme. Il rappelle que le rapport propose quatre hypothèses en matière de voirie :

- Hypothèse 1 – Droit commun - 1 600.00€/km en investissement pour les communes de l'ex-CdC du Réolais sur les nouveaux kilomètres transférés et 450.00€/km en coût d'entretien uniquement pour les communes de l'ex-CdC du Réolais et de l'ex-CdC du Monségurais.
- Hypothèse 2 – Dérogatoire – 1 600.00€/Km en investissement pour les communes de l'ex-CdC du Réolais et 450 €/km en coût d'entretien pour toutes les communes y compris les communes de l'ex-CdC du pays d'Auros.
- Hypothèse 3 - Dérogatoire – 1 950.00€/km en investissement pour les communes de l'ex-CdC du Réolais sur l'ensemble des kms transférés et 450.00€/km en coût d'entretien uniquement pour les communes de l'ex-CdC du Réolais et les communes de l'ex- Monségurais.
- Hypothèse 4 - Dérogatoire – 1 950.00€/km en investissement pour les communes de l'ex-CdC du Réolais sur l'ensemble des kilomètres transférés et 450.00€/km en coût d'entretien pour toutes les communes y compris les communes de l'ex-CdC du pays d'Auros.

Il rappelle le calendrier d'adoption du rapport et de détermination de l'attribution de compensation :

- ✓ **14 avril 2016** : La communauté de communes prend acte du rapport - Elle n'a pas à délibérer ;
- ✓ **Avril-mai 2016** : Les communes délibèrent dans les trois mois suivant la notification. A défaut de délibération, l'avis est réputé favorable ;
- ✓ N.B. : Le rapport doit recueillir un vote favorable à la majorité qualifiée des conseils municipaux :
- ✓ * 2/3 des conseils municipaux - 50% de la population
- ✓ * 50% des conseils municipaux - 2/3 de la population
- ✓ **Fin juin 2016** : Le conseil communautaire fixe les attributions de compensation (AC) ;
 - **Cas 1** : L'évaluation proposée suit les méthodes fixées par la loi (article 1609 nonies C CGI)
Le conseil communautaire décide de retenir cette évaluation.
Les AC qui en découlent sont adoptées par une délibération du conseil communautaire à la majorité simple.
 - **Cas 2a** : L'évaluation proposée par le rapport de la CLECT suit les méthodes fixées par la loi mais le conseil communautaire décide de retenir une autre évaluation qui est expertisée dans le rapport de la CLECT mais qui ne suit pas la méthode du droit commun.

OU

- **Cas 2b** : L'évaluation proposée par le rapport de la CLECT s'écarte de la méthode de droit commun (ex-montants des AC et conditions de leur révision fixées librement)
Les AC sont fixées par des délibérations concordantes du conseil communautaire à la majorité des 2/3 et de chaque commune à la majorité simple du conseil municipal. A défaut d'accord, retour au calcul légal. Le conseil communautaire n'a plus qu'à fixer les AC selon la méthode de droit commun.

Septembre 2016 : Le conseil communautaire fixe les attributions de compensation (AC) conformément au vote des communes.

CONSIDERANT le calendrier indiqué ci-dessus ;

Le conseil municipal, approuve le rapport de la CLECT en date du 4 avril 2016, présentant l'évaluation des charges transférées en matière de voirie, lecture publique et urbanisme.

Vote Pour : 10 (dont 1 procuration) contre : 1 (M. BARIBEAUD) abstention : 3 (MM TAUZIN & MARQUETTE + 1 procuration)

4 – Comptes rendus des commissions communales

4.1 – personnel : le nombre de fréquentation moyenne de l'Agence Postale Communale (APC) pour les six derniers mois est de 13.53 personnes /jour.

4.2 – projet multiple-rural :

* L'acte d'achat du terrain et de la maison a été signé le 03 mai 2016.

* En ce qui concerne la maison, monsieur le maire indique qu'il y a beaucoup de travail de remise en état. Il informe aussi ses collègues qu'il a fait vider la cuve à gaz et a demandé à ne pas renouveler le contrat. En accord avec le conseil, qui souhaite vendre la maison, il propose de mettre la vente de la maison dans une agence immobilière et de faire borner le terrain.

4.3 – urbanisme :

* *PLU* : une réunion avec le service instructeur de la CdC du Réolais en Sud Gironde a eu lieu afin de faire le point sur les modifications à apporter au PLU. Suite au courrier envoyé aux seize exploitants, quatre ont répondu en nous faisant part d'un projet. Monsieur le maire va faire remonter ces informations auprès de la CdC chargée de la révision du PLU afin de poursuivre les démarches et prévoir l'enquête publique en septembre.

* *terrains Sendat* : une déclaration préalable pour le bornage va être déposée prochainement.

4.4 – bâtiments :

* les travaux de la salle des fêtes sont terminés. Quelques petits points restent toutefois à revoir notamment la tache de moisissure à reprendre en bas du bar.

* Madame VIDAL doit contacter l'architecte afin d'avoir les éléments techniques pour monter le dossier de demande de subvention auprès du SDEEG (isolation, acoustique...).

* Madame VIDAL indique que le petit matériel d'entretien et d'aménagement des toilettes a été renouvelé.

* Il faudrait prévoir de finir le plan de travail de la cuisine en installant une tablette

Remarque de Jean-Luc TAUZIN suite à sa visite des locaux : la porte de la réserve s'ouvre à l'intérieur et de ce fait mange une grande partie de la réserve. De plus, le lavabo est placé derrière cette porte ce qui n'est pas pratique.

4.5 – cimetière : les membres de la commission sont toujours assidus avec des réunions au cimetière le soir. Il reste également le registre ossuaire à mettre à jour.

5 – Comptes rendus des commissions intercommunales

5.1 – SIPHEM :

* lors de la réunion pour le vote du budget, il a été décidé une augmentation de la cotisation de la Cdc du Réolais en Sud Gironde. Celle-ci passe de 3.25 € par habitant à 3.50€. Il est à noter que le quorum n'a pas été atteint lors de la première réunion ainsi que pour la deuxième réunion (cette dernière a quand même pu se faire puisqu'elle faisait suite à une première convocation).

* le SIPHEM est inscrit dans une Rénovation Urbaine de l'habitat (RU).

* lors d'une autre réunion il a été évoqué :

o le changement des locaux :

- première proposition à Sauveterre de Guyenne à l'ancien office de tourisme

- deuxième proposition à Gironde sur Dropt à l'ancienne bibliothèque avec un loyer

gratuit. Ces locaux permettraient de mieux recevoir le personnel et le public notamment avec plus de confidentialité.

o les réunions par thématiques

o la délocalisation des comités syndicaux à Sauveterre, Targon et Saint-Macaire

5.2 – Syndicat d'électricité :

* le compte administratif 2015 fait ressortir un bon résultat.

* le préfet est revenu sur le projet de dissolution du syndicat dans le SDCI

* dans le cadre de la ligne RTE, l'objectif est de créer un poste source à Bois Majou sur la commune d'Aillas pour un coût de 3 000 000.00 euros.

5.3 – SIVU :

* le budget a été voté sans augmentation de la participation des communes

* une délibération a été prise pour que les communes ne faisant pas partie du syndicat utilisent quand même les transports

5.4 – Syndicat de l'eau :

* réunion pour le vote du compte administratif et du budget : 5 budgets sont concernés. En ce qui concerne le budget général celui-ci fait apparaître un très léger excédent de 64 000.00 euros. L'équilibre du budget 2016 se fait par le budget de l'eau.

* une réunion a eu lieu pour le lancement de l'appel d'offre pour l'étude de faisabilité de l'assainissement à SAVIGNAC.

* une consultation est lancée pour une aide à l'assistance à la maîtrise d'ouvrage pour aller jusqu'à la fin des fermages.

5.5 – SICTOM :

* la CdC du Bazadais a rejoint le SICTOM

* il y a fusion entre le SICTOM (il s'occupe du ramassage des ordures ménagères) et l'USSGETOM (il s'occupe du tri des ordures ménagères)

* le tarif des conteneurs a baissé :

- 120 litres = 35 €

- 240 litres = 45 €

- 770 litres = 170 €

Monsieur le maire a reçu la responsable du tri afin d'évoquer les points de tri volontaire. Actuellement il y a 2 points sur la commune. Il faudrait en trouver un en plus pour y installer des conteneurs avec accès handicapés. Le lotissement le hameau de Mondot est évoqué pour ce nouveau point tri.

5.6 – Syndicat hydraulique : le budget est équilibré pour 580 000.00€ en fonctionnement et 307 108.00 € en investissement. L'installation de bornes incendies sur SAVIGNAC est toujours en attente.

5.7 – SIRP :

* fermeture de classe : la pétition a recueilli 859 signatures (dont 152 pour Savignac) qui ont été transmises à l'Inspecteur d'Académie (IA). Une réunion entre l'IA et la présidente du SIRP accompagnée de 3 maires a eu lieu à BORDEAUX. La fermeture est actée car l'effectif est en diminution. Il y a une inquiétude à avoir quant aux années à venir notamment avec la commune de Castillon de Castets qui risque de sortir du SIRP. Cela va mettre en péril le fonctionnement de nos écoles.

* participation des communes hors SIRP : les communes concernées devront contribuer à hauteur de 1 450.00 € par enfant. Si ces communes ne participent pas à hauteur de la contribution demandée alors le prix du ticket de cantine augmentera pour les familles hors SIRP.

5.8 - SCOT : notre PLU devra être en phase avec le SCOT (trame verte et bleue). Dans le SCOT il est prévu de définir le nombre de logements par commune.

5.9 – Syndicat du transport de corps : la participation des communes est fixée à 1.10 € par habitant et à 90 .00 € par transport. Le mode de financement est à modifier mais le syndicat n'est pas dissout par le préfet.

6 – Questions diverses

- le prochain conseil est prévu le lundi 20 ou mardi 21 juin à 21 h 00.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JUIN 2016

Conseillers présents : 12

Absent(e-s) excusé(e-s) : M. DANÉY -

Monsieur le maire ouvre la séance à 21 h 00. Il indique aux membres du conseil municipal que l'ordre du jour est modifié car le FPIC ne peut pas être voté ce soir. Les élus, à l'unanimité des membres présents, acceptent cette modification.

1– Projet de procès-verbal du 17 mai 2016

Après rectification sur le nombre de votants aux points 3.2 et 3.4 et modification du point 5.7 sur la participation des communes hors SIRP, le conseil municipal accepte le procès-verbal par douze voix pour et deux abstentions (Loïc CAZEMAJOU et Cyril BAYLE absents à la réunion).

2– Point sur les délégations du conseil municipal au maire

Monsieur le maire fait le point à ses collègues de la situation budgétaire en investissement concernant :

1 - le marché de travaux de la salle des fêtes dont les factures mandatées depuis le dernier conseil municipal s'élèvent à 37 324.31 euros.

2 - des barrières qui ont été achetées pour la sécurisation d'une habitation pour un montant de 624.50 €

3 - les frais d'honoraires pour la maîtrise d'œuvre pour la construction du multiple rural mandatés pour un montant de 8 640.00 euros.

3– Délibérations

➤ 3.1 – Attribution logement A du presbytère

Le logement a été visité par six familles dont deux n'ont pas constitué de dossier auprès de la maison de l'habitat et un autre couple n'a pas donné les informations complémentaires nécessaires à l'étude de leur demande. Le CCAS et la commission bâtiments se sont réunis et ont choisi parmi les trois couples restants celui qui avait trois enfants. Les membres du conseil municipal qui doivent également se prononcer suivent l'avis des deux commissions.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, DECIDE

- de donner bail à loyer à madame ALISON PIGNON et monsieur BLAIRON STEEVEN pour un montant de quatre cent quatre euros et sept centimes (404.07 €). Les charges imputables à ce logement sont de dix-huit euros et cinquante centimes (18.50 €).

Vote Pour : 14

contre : 0

abstention : 0

➤ **3.2 – Attribution du FPIC**

Monsieur le maire explique que cette délibération ne peut pas être votée lors de cette séance car nous n'avons pas les éléments sur le mode dérogatoire de répartition du FPIC qui doit être voté par la communauté de commune lors du prochain conseil communautaire. L'attribution cette année du FPIC s'élève à 591 141.00 € avec une proposition d'augmentation de la répartition aux communes et une diminution à la CdC du Réolais en Sud Gironde en fonction de critères définis. Si le mode de répartition alternatif est proposé, SAVIGNAC percevra 3000.00 euros en plus que l'an dernier.

➤ **3.3 – Création par avancement de grade d'un poste d'adjoint technique principal 1^{ère} classe à temps complet**

Monsieur le maire explique aux élus que le Centre de Gestion qui gère la carrière des agents communaux nous a fait parvenir le tableau des agents promouvables au titre de l'avancement de grade d'adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe et adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe. Afin de nommer les agents dans leur nouveau grade il faut que les postes soient ouverts par le conseil municipal. Monsieur le maire informe les élus sur le fait que cela peut être pénalisant de ne pas nommer un agent dans son avancement de grade. Il propose donc de créer un poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe pour lequel Véronique MONTUZET serait nommée. Quant à Frédéric BESSE, il peut être nommé sur le grade d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe occupé actuellement par Véronique MONTUZET (donc pas de nécessité d'ouvrir le poste).

Le conseil municipal, sur le rapport de monsieur le maire, après en avoir délibéré et à la majorité de ses membres présents ou représentés ;

DECIDE

- La création au tableau des effectifs de la commune d'un poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps complet, rémunéré conformément à la nomenclature statutaire des décrets susvisés ;
 - Ledit poste est créé à compter du 1^{er} septembre 2016 ;
- L'inscription des crédits correspondants au budget de la commune ;

Vote Pour : 14

contre : 0

abstention : 0

4 – Comptes rendus des commissions communales

4.1 – finances : monsieur le maire indique que le FCTVA a été versé pour un montant de 3 787.00 € (prévu au budget 3 630.00 €). Le dossier de demande de subvention parlementaire pour un montant de 10 000.00 € concernant le multiple rural est remonté au Sénat et la subvention de l'Etat (DETR) est accordée pour un montant de 62 500.00 euros.

4.2 – projet multiple-rural : monsieur le maire a demandé à l'architecte que la fin des travaux coïncide avec la fin du bail de l'épicière soit fin janvier 2017. Une promesse de bail va être passée avec les commerçants qui souhaitent occuper le multiple rural. L'enregistrement se fera soit chez un notaire soit auprès du centre des impôts. L'appel d'offres composé de dix lots va être déposé via une plateforme numérique et pourra être consulté par les entreprises à partir du 28 juillet.

4.3 – vente maison « Dechaîntre » : une personne intéressée par l'achat de la maison a contacté monsieur le maire. Après l'avoir visité et après avoir fait établir des devis pour des travaux de rénovation, une offre à 80 000.00 euros a été proposée. Cet acquéreur demande aussi la possibilité d'acheter un peu plus de terrain. Un bornage va donc être réalisé et les diagnostics refaits le tout à notre charge. Compte tenu de ces éléments monsieur le maire propose un prix de vente de la maison à 80 000.00 € et un prix du terrain à 35.00 € le mètre carré. Il convie ensuite les élus à se positionner :

- 10 élus sont d'accord avec cette proposition
- 1 élu est d'accord pour le prix de la maison mais un prix moins élevé pour le terrain
- 1 élu propose le prix de la maison à 85 000.00 € + les frais + 35.00 €/m² pour le terrain
- 1 élu est d'accord pour le prix de la maison + les frais + 35.00 €/m² pour le terrain
- 1 élu est d'accord pour le prix de la maison avec discussion pour le terrain

4.4 – urbanisme :

- modification du PLU : les quatre demandes de propriétaires agricoles ayant fait la démarche d'identification de bâti agricole pour changement de destination ont été intégrées dans le dossier de projet de modification de notre PLU transmis par la CdC du Réolais en Sud Gironde aux « Personnes Publiques Associées » pour consultation et avis. En plus de ces modifications indiquées, un souci est apparu aux terrains du Sendat. Les limites de 0 à 20 mètres qu'il faut par rapport aux espaces verts ne permettent pas la construction des maisons (l'espace restant étant trop petit).

Monsieur BARIBEAUD fait donc la remarque sur l'intérêt de continuer la viabilisation des lots si cela ne correspondent plus à l'attente des futurs acquéreurs.

- PLUi de la CdC : il faut prévoir l'orientation des constructions sur les communes et tenir compte de la trame verte et bleue pour la continuité de la végétation.

4.5 – bâtiments :

- stade : 60 tonnes de sable pour 900.00 € ont été déposées sur le terrain de football. Les travaux ont été réalisés grâce à l'aide de la ville de LA REOLE qui a prêté son matériel.

- vestiaire : des travaux de mise aux normes du bâtiment doivent être réalisés cette année afin de respecter l'échéancier de l'Ad'AP. Il faut également refaire l'électricité dans le courant du mois de septembre avant le contrôle annuel de l'APAVE.

- salle des fêtes : une nouvelle fuite d'eau sous le bar est apparue. Monsieur BAYLE demande pourquoi ne pas passer les tuyaux en aérien ? Monsieur MONTO étudiera cette proposition avec le plombier.

4.6 – voirie : il faut prévoir une réunion le 04 ou 05 juillet à 18 h00.

5 – Comptes rendus des commissions intercommunales

5.1 – CdC du Réolais en Sud Gironde : la CdC étudie le projet d'installation du haut débit (fibre optique) sur notre territoire. Son coût de 300 000.00 € à 800 000.00 € doit en effet être supporté par la communauté de communes.

5.2 – SICTOM : monsieur le maire remercie les élus pour la distribution des sacs poubelles fait en mairie au mois de juin.

5.3 – SIRP : l'effectif pour la rentrée 2016-2017 est de 196 élèves (68 enfants à Savignac, 48 enfants à Pondaurat et 81 à Puybarban). La prévision pour 2017-2018 est de 184 élèves. Les maires des communes adhérentes au SIRP ont rencontré le 11 juillet le maire de CASTETS-EN-DORTHE au sujet de l'avenir du SIRP suite à la fusion des communes de Castets-en-Dorthe et Castillon-de-Castets.

5.4 – SIAEPA : Une réunion est prévue sous peu avec le bureau d'étude pour connaître l'avenir financier du syndicat. Une autre réunion est également prévue avec le bureau d'étude G2C quant à la faisabilité de l'assainissement collectif sur SAVIGNAC.

6 – Questions diverses

1 – les élèves de l'école de PUYBARBAN ont adressé un courrier de remerciements pour l'aide financière qui leur a permis de partir en voyage.

2 – Il faut prévoir de mettre du grillage autour de la bache à incendie du lotissement de Mondot.

3 – Il est signalé des arbres tombés en limite de route au « Cavalier ».

La séance est levée à 23 h 10 et ont signé au registre les membres présents.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 AOUT 2016

Conseillers présents : 14

Absent(e-s) excusé(e-s) : M. DANÉY -

Monsieur le maire ouvre la séance du conseil municipal à 21 h 00 sans modification à l'ordre du jour.

1– Projet de procès-verbal du 20 juin 2016

Le procès-verbal du 20 juin est reporté au prochain conseil municipal.

2– Point sur les délégations du conseil municipal au maire

Il n'y a pas eu de mouvement comptable en investissement depuis le dernier conseil.

3– Délibérations

3.1 – Autorisation au maire de signer la convention avec les ASF

Cette convention permet de savoir où sont les limites de la voirie et définit le domaine d'intervention entre les ASF et le département, la CdC et la commune ainsi que le partage des tâches d'entretien sur l'ouvrage. Monsieur BARIBEAUD donne les explications de ce qui est du ressort des ASF et de la collectivité.

Monsieur le maire donne lecture aux membres du conseil municipal du courrier reçu des Autoroutes du Sud de la France (ASF) concernant l'entretien des ponts supérieurs ASF-A62.

Il est nécessaire d'établir une convention bipartite pour définir la répartition des charges des opérations de surveillance, d'entretien, de réparation ou de renouvellement des ouvrages.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise le maire à signer la convention entre la commune et la société Autoroutes de Sud de la France pour l'entretien des ponts supérieurs autoroute A62.

<i>Vote Pour</i> : 15	<i>(dont 1 procuration)</i>	<i>contre</i> : 0	<i>abstention</i> : 0
-----------------------	-----------------------------	-------------------	-----------------------

➤ 3.2 – Attribution de compensation de la CdC en Sud-Gironde

Monsieur le maire explique que ces attributions de compensation sont fixées en fonction du rapport de la commission de transfert de charges (CLECT) de la CdC. L'attribution versée par la CdC à la commune de SAVIGNAC est de 79 165.80 € pour 2016 et passera à 86 365.42 € pour 2017.

Pour mémoire, la Communauté de Communes (CdC) a pris acte du rapport de la CLECT du 4 avril 2016 relatif à l'évaluation des charges transférées en matière de voirie communautaire, lecture publique et urbanisme.

Fin juin 2016, le rapport a recueilli un vote favorable à la majorité qualifiée des conseils municipaux: 2/3 des conseils municipaux représentant 50% de la population OU 50% des conseils municipaux représentant 2/3 de la population.

Il est proposé de retenir l'hypothèse 2 du rapport. Dans ce cas, l'évaluation proposée par le rapport de la CLECT suit les méthodes fixées par la loi mais le conseil communautaire décide de retenir une autre évaluation qui est expertisée dans le rapport de la CLECT mais qui ne suit pas la méthode du droit commun.

Les Attributions de Compensation (AC) 2016 et 2017 ont été fixées par délibération du conseil communautaire du 23 juin 2016.

Pour qu'elles soient définitivement fixées, chaque commune doit adopter une délibération conforme à celle prise par le conseil communautaire, à la majorité simple du conseil municipal.

A défaut d'accord, un retour au calcul légal s'imposera. Le conseil communautaire n'aura plus qu'à fixer les Attributions de Compensation (AC) selon la méthode de droit commun.

Considérant que le rapport de CLECT du 4 avril 2016 relatif à l'évaluation des charges transférées en matière de voirie communautaire, lecture publique et urbanisme a été approuvé par une majorité qualifiée des communes,

En conséquence de quoi, il est demandé au conseil municipal de bien vouloir fixer les attributions 2016 et 2017 comme suit :

Communes	Attribution de compensation 2016	
	Versée par la CDC	Versée par la commune
Aillas	64 416,75 €	
Auros	96 672,22 €	
Bagas		3 149,30 €
Barie		10 953,04 €
Bassanne		5 336,20 €
Berthez		6 965,86 €
Blaignac		9 715,75 €
Bourdelles	18 761,00 €	
Brannens	36 566,62 €	
Brouqueyran		4 556,84 €
Camiran		1 959,60 €
Casseuil	10 064,50 €	
Floudès		8 580,10 €
Fontet	55 434,30 €	
Fossès et Baleyssac	4 000,00 €	
Gironde-sur-Dropt	502 061,69 €	
Hure	4 540,00 €	
Lamothe-Landerron	26 046,50 €	
Les Esseintes	72 079,80 €	
Loubens		17 443,95 €
Loupiac-de-la-Réole		4 167,70 €
Mongauzy	3 907,20 €	
Monségur	48 546,75 €	
Montagoudin	9 635,00 €	
Morizès		13 059,15 €
Noaillac		542,37 €
Ponducat	44 274,07 €	
Puybarban	8 942,10 €	
(La) Réole	1 028 137,69 €	
Roquebrune		12 909,00 €
Savignac	79 165,80 €	
St-Exupéry		6 930,25 €
St-Hilaire-de-la-Noaille		34 623,72 €
St-Michel-de-Lapujade		17 360,93 €
Saint-Sève		9 599,85 €
St-Vivien-de-Monségur		16 534,65 €
TOTAL	2 113 251,98 €	184 388,26 €
		1 928 863,72 €

Communes	Attribution de compensation 2017	
	Versée par la CDC	Versée par la commune
Aillas	74 145,32 €	
Auros	96 672,22 €	
Bagas		3 149,30 €
Barie		10 953,04 €
Bassanne		5 336,20 €
Berthez		2 075,49 €
Blaignac		9 715,75 €
Bourdelles	18 761,00 €	
Brannens	36 566,62 €	
Brouqueyran		4 556,84 €
Camiran		1 959,60 €
Casseuil	10 064,50 €	
Floudès		8 580,10 €
Fontet	55 434,30 €	
Fossès et Baleyssac	4 000,00 €	
Gironde-sur-Dropt	502 061,69 €	
Hure	4 540,00 €	
Lamothe-Landerron	26 046,50 €	
Les Esseintes	72 079,80 €	
Loubens		17 443,95 €
Loupiac-de-la-Réole		-4 902,47 €
Mongauzy	3 907,20 €	
Monségur	48 546,75 €	
Montagoudin	9 635,00 €	
Morizès		13 059,15 €
Noaillac		542,37 €
Pondaurat	49 877,68 €	
Puybarban	8 942,10 €	
(La) Réole	1 083 748,64 €	
Roquebrune		12 909,00 €
Savignac	86 365,42 €	
St-Exupéry		6 930,25 €
St-Hilaire-de-la-Noaille		34 623,72 €
St-Michel-de-Lapujade		17 360,93 €
Saint-Sève		9 599,85 €
St-Vivien-de-Monségur		16 534,65 €
TOTAL	2 191 394,73 €	170 427,72 €
	2 020 967,01 €	

* * *

Le conseil municipal, sur le rapport du maire, après en avoir délibéré, décide :

* d'approuver la fixation des attributions de compensations 2016 et 2017 (et suivantes à partir de 2017) telles que présentées ci-dessus;

Vote Pour : 14 (dont 1 procuration)	contre : 01 (O. Baribeaud)	abstention : 0
-------------------------------------	----------------------------	----------------

4 – Comptes rendus des commissions communales

4.1 – multiple rural :

1 – appel d'offres : la remise des offres est prévue le 12 août à 17 h 00. La commission appel d'offres se

réunira en suivant pour l'ouverture des plis. Le maître d'œuvre s'occupe du récapitulatif des entreprises ayant déposé leur offre soit trois dossiers déposés sur la plateforme numérique, seize remis en mairie pour 61 dossiers retirés via internet. Actuellement chaque lot a fait l'objet au moins une remise de pli.

2 – terrain du multiple rural : celui-ci va être débarrassé de la cuve à gaz (enlevée par le concessionnaire) et de la cabane en tôle (récupérée par nos soins).

3 – assurance dommage-ouvrage : le maire a été contacté par notre assurance « Groupama » afin de proposer une assurance dommage-ouvrage pour les travaux de construction du multiple pour un coût de 4 500.00 €. Lors d'une réunion, le maire et les adjoints ont donné un avis favorable.

4 – promesse de bail : cette promesse de bail est étudiée avec l'aide des services de la CdC pour être passée avec l'épicière et le futur boucher.

5 – acquisition de la maison « Dechaîntre » : le futur acheteur s'est manifesté et a fait une proposition d'achat à 80 000.00 € + les frais des diagnostics à inclure dans la vente.

4.2 – urbanisme :

1 – modification du PLU : suite à la consultation faite auprès des « Personnes Publiques Associées » des remarques ont été faites par deux organismes. La prochaine étape sera l'enquête publique. Il est à noter qu'il faudra ajouter lors de l'enquête deux modifications supplémentaires à apporter au règlement du PLU. Une concernant les terrains à viabiliser au Sendat afin de revoir l'implantation des constructions par rapport aux voies et une pour les toitures des constructions dans le bourg (la toiture du multiple rural est concernée par cette modification).

2 – terrains du Sendat : le bornage est fait et la viabilisation va suivre. Pour l'instant une personne est toujours intéressée par un lot.

5 – Comptes rendus des commissions intercommunales

5.1 – SIRP : suite à la rencontre des quatre maires des communes adhérentes au SIRP, du maire de Castets-en-Dorthe et du DASDEN, la commune de Castets qui va fusionner avec Castillon-de-Castets souhaite continuer à participer aux frais du SIRP mais uniquement selon le nombre d'enfants. Les trois autres communes adhérentes devront donc supporter la charge restante soit environ 50 000.00 € d'où désaccord de ces dernières. Elles ne sont pas d'accord sur le désengagement de Castillon d'autant plus qu'il faut prendre en compte la baisse d'élèves par rapport à son départ du SIRP. Monsieur le maire fait, également, état des désaccords avec les communes n'ayant pas d'écoles quant à leur participation aux frais de scolarité. Les conséquences à craindre suite au départ de Castillon sont dans un premier temps qu'il n'y ait plus qu'une seule direction pour les trois sites et d'ici l'année 2020 (selon les éléments de l'INSEE donnés par le DASDEN) fermeture d'une autre classe.

5.2 – SIAEPA : l'étude de l'assainissement collectif faite par le bureau d'étude G2C va être relancée avec plusieurs scénarios. Le bourg va être découpé en différents secteurs pour analyser les zones. Le compte-rendu de ces démarches sera disponible fin août.

5.3 – Tourisme :

1 - un regroupement est envisagé entre LA REOLE ville d'art et d'histoire et CADILLAC avec son château.

2 – la taxe de séjour va revenir en taxe forfaitaire.

3 – un projet est en cours pour une piste cyclable (discussion sur son tracé).

4 – un embellissement des bords du canal est proposé.

5.4 – SICTOM : le rapport annuel est disponible au secrétariat de mairie.

5.5 – syndicat électrique : lors de la dernière réunion il a été évoqué,

1 – l'affectation des subventions avec pour Savignac la sécurisation du bourg

2 – le point sur les travaux en cours

3 – l'arrivée de l'électricité sur le poste de LA REOLE en attendant la finalisation du poste source.

4 – le débat sur les compteurs « Linky » dont l'arrivée sera inéluctable. Les qualités et les défauts ont été présentés. L'installation de ces nouveaux compteurs est gratuite pour l'utilisateur (mais il y aura une participation du syndicat).

6 – Questions diverses

1 – le maire a été contacté par l'opérateur « Free » pour l'installation d'une antenne sur la commune. Il cherchait une parcelle à louer ou à acheter.

2 – monsieur BAYLE propose d'installer un bouton poussoir sur le robinet du cimetière pour éviter les pertes d'eau dues au robinet laissé souvent ouvert.

3 – la date pour la réunion de la commission finances est arrêtée au 08 septembre à 16 h 00.

La séance est levée à 22 h 00 et ont signé au registre les membres présents.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 SEPTEMBRE 2016

Conseillers présents : 11

Absent(e-s) excusé(e-s) : MM. CAZEMAJOU – DANÉY – Mme CARAMÔNA – M.BAYLE

Monsieur le maire ouvre la séance à 20 h 30 avec un ordre du jour inchangé.

1- Projets de procès-verbaux du 20 juin 2016 et du 11 août 2016

- Procès-verbal du 20 juin 2016 :
Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte le présent procès-verbal.
- Procès-verbal du 11 août 2016 :
Après avoir apporté une modification au point 2, le conseil municipal, accepte le présent procès-verbal.

2- Point sur les délégations du conseil municipal au maire

Monsieur le maire donne les éléments de dépenses d'investissement, à savoir :

- L'achat de la maison et du terrain à la famille DECHAINTE pour 160 000.00 euros. Les frais de notaire ainsi que les frais d'hypothèque seront réglés ultérieurement ;
- La première facture pour la division des terrains du Sendat pour 4 800.00 euros ;
- L'étude de sol pour la construction du multiple rural pour un montant de 1 555.20 euros ;

Il indique ensuite le montant total des travaux de la mise aux normes handicapés de la salle des fêtes, soit 68 714.05 €TTC (montant comprenant les travaux, la maîtrise d'œuvre et la mission SPS).

3- Délibérations

3.1 – Attribution du marché de travaux du multiple rural :

Monsieur le maire donne le détail des dix lots avec pour chacun l'estimation des prix faite par l'architecte. Le montant total des travaux est fixé à 300 000.00 €HT. Les entreprises ayant répondu sont au nombre de trente-deux. Monsieur MONTO explique que l'étude de comparatif a fait ressortir une erreur de l'architecte dans son estimation pour le lot 3 charpente métallique. Il indique qu'après l'ouverture des plis la Commission d'Appel d'Offre (CAO) a décidé de demander un complément d'information sur les propositions car toutes ou presque étaient en dessus du chiffrage. Une remise de prix après négociation a été demandée en même temps. Suite à la deuxième réunion de la CAO le 16 septembre un rapport, à disposition du conseil municipal, a été fait. Les entreprises non retenues seront prévenues par courrier dès mardi 20 septembre afin de respecter le délai réglementaire pour la signature des marchés prévue le 03 octobre.

La Commission d'Appel d'Offres (CAO), réunie le vendredi 12 août 2016 à 17 heures 00 pour l'ouverture des plis et le vendredi 16 septembre 2016 à 18 h 00 pour le choix des entreprises, suite au rapport de monsieur ALVARO a retenu les candidats suivants :

LOTS	CANDIDATS/ENTREPRISES	MONTANTS en euros HT
LOT 1 VRD	SAUVANET	73 352.99
LOT 2 GROS-OEUVRE	DUPIOL	56 453.00
LOT 3 CHARPENTE METALLIQUE	DANEY	81 762.00
LOT 4 MENUISERIE ALU	LA MIROITERIE	10 300.00
LOT 5 PLATRERIE	GETTONI	14 700.00
LOT 6 MENUISERIE BOIS	MAURA	5 193.00
LOT 7 CARRELAGE	LATOUR	7 800.00
LOT 8 PEINTURE	CABANNES	6 800.00
LOT 9 ELECTRICITE	SELA	20 000.00
LOT 10 PLOMBERIE	DARRIET	9 492.48
TOTAL HT = 285 853.47 €		TOTAL TTC = 343 024.16 €

Après analyse des offres et débat, le conseil municipal décide :

- **De retenir** les offres précitées,
- **D'autoriser** monsieur le maire à signer les marchés

Et plus généralement, charge monsieur le maire à engager les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Vote Pour : 12 (dont 3 procurations) contre : 0 abstention : 2 (Mme COURANT et M. MARQUETTE)

4 – Points particuliers

1 – PLU : l'enquête publique a commencé le 10 septembre 2016. Le commissaire enquêteur n'est pas opposé au changement de destination. Il est à noter un avis défavorable d'une Personne Publique Associée concernant une demande d'un propriétaire exploitant pour le changement de destination d'un bâtiment agricole. Le conseil municipal devra donc se prononcer à la fin de l'enquête sur son positionnement. Le détail du dossier de l'enquête est donné par monsieur le maire.

2 – Viabilisation des terrains du Sendat : le bornage est effectué et monsieur ESCANDE, géomètre, a fait le point avec le maire sur la viabilisation à effectuer. Il faut installer les compteurs d'eau et d'électricité. Les accès aux terrains seront faits à l'avancement de la vente des lots. Des bornes de jardin peuvent être mises à chaque lot par le syndicat d'irrigation. Aujourd'hui deux lots sont retenus définitivement (1 lot par une personne originaire de la commune et l'autre par une personne travaillant sur la commune). Le maire a été contacté, également, par une personne souhaitant acheter deux lots. Suite à la réponse de monsieur le maire l'informant que les lots étaient vendus pour y construire sur chacun d'eux une habitation, il n'y a pas eu de retour fait par cette personne.

5 – Questions diverses

1 – subvention multiple rural : nous avons reçu la confirmation de l'aide parlementaire du sénateur Alain ANZIANI, soit 10 000.00 euros.

2 – ADMR : l'association a des difficultés financières sur toutes les agences du département avec une répercussion sur le travail.

3 – Le maire informe les élus du départ depuis SAVIGNAC du « Raid des 2 domaines » organisé par le Conseil Départemental. Il y aura donc beaucoup de passage le jour de la course samedi 24 septembre à partir de 6 h 30.

4 – Une remarque est faite par monsieur BERNADET au sujet de traces de roues de voitures sur le terre-plein du lotissement de Mondot. Le maire demande à être informé si ça se renouvelle et indique que le grillage va être réparé autour de la bâche.

5 – Conteneurs : Monsieur MARQUETTE demande qui doit les nettoyer ? *Réponse* de monsieur MONTTO : c'est l'USSGETOM.

La séance est levée à 22 h 05 et ont signé au registre les membres présents.

L'intégralité des procès-verbaux des séances du Conseil Municipal est à la disposition des administrés pour consultation en mairie aux horaires d'ouverture du secrétariat.

INVITATION

*À l'occasion de la nouvelle année,
Le Maire et son conseil municipal*

*Ont le plaisir de vous inviter
À un verre de l'amitié
Le vendredi 06 janvier 2017 à 19 heures
À la salle des fêtes de Savignac*